

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication  
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

**Les relations intergénérationnelles  
entre parents et enfants  
non-cohabitants au sein des familles  
recomposées belges**

Auteur : Elise Scharpé  
Promoteur : Bruno Masquelier  
Année académique 2018-2019  
Master en Sciences de la Population et du Développement  
Finalité spécialisée en Démographie



LES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES  
ENTRE PARENTS ET ENFANTS NON-COHABITANTS  
AU SEIN DES FAMILLES RECOMPOSÉES BELGES.

Elise Scharpé

Juin 2019



*« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »*





## Remerciements

Je tiens à remercier Mr. Bruno Masquelier pour avoir accepté d'encadrer ce mémoire. Je suis très reconnaissante de ses conseils, de sa disponibilité et de sa patience tout au long de ce mémoire.

Toute ma reconnaissance va à ma famille qui m'a soutenue au cours de ces longues années d'étude. Je les remercie de leur confiance et de leurs conseils aussi bien sur le plan technique qu'humain. Je tiens à remercier particulièrement Charles Scharpé et Dominique Stevens pour leur relecture assidue, Christiane Scherschell et Catherine Scharpé pour leur compagnie et réconfort et enfin, Jean-Louis et Julien Scharpé pour leur soutien. Je pense aussi à Nadia Zribi qui aura toujours une place au chaud dans mon cœur.

J'aimerais également rendre hommage à mes amis les clowns qui m'ont accueillie avec sourire et joie ces deux dernières années. Ces clowns qui vécurent enfants et qui firent beaucoup d'heureux.

Enfin, une pensée particulière va à tous mes amis qui se sont montrés présents pendant cette période avec leurs pensées et mots d'encouragement.



## Table des matières

---

1. Introduction.....	1
2. Revue de littérature.....	3
2.1. L'importance des changements démographiques dans la reconfiguration des structures familiales.....	3
2.1.1. La première transition démographique.....	3
2.1.2. La seconde transition démographique.....	4
2.1.3. Plus de familles recomposées.....	5
2.2. Caractéristiques démographiques et structurelles de la Belgique et configurations familiales.....	6
2.2.1. La baisse de la fécondité et le recul du calendrier des naissances.....	7
2.2.2. La poursuite de la baisse de la mortalité.....	8
2.2.3. Vieillesse démographique.....	8
2.2.4. Divorce et séparation.....	9
2.2.5. Remariage.....	10
2.2.6. La fréquence des familles recomposées en Belgique.....	12
2.3. Un lien familial fragilisé ?.....	13
2.3.1. La verticalisation des familles.....	13
2.3.2. L'impact des séparations sur les liens sociaux au sein des familles.....	15
2.4. Evaluation de la qualité de la solidarité intergénérationnelle.....	16
2.4.1. Conceptualisation de la solidarité intergénérationnelle.....	17
2.4.2. Variation de la solidarité intergénérationnelle selon le modèle de configuration familiale.....	18
2.4.2.1. Proximité géographique.....	18
2.4.2.2. Fréquence des contacts.....	18
2.4.2.3. Transferts d'argent.....	20
2.4.2.4. Lien émotionnel.....	21
2.4.2.5. Responsabilités normatives.....	21
2.4.3. Autres facteurs influençant la solidarité intergénérationnelle dans la relation parent-enfant.....	22
2.4.3.1. Facteurs démographiques.....	22
2.4.3.2. Le contexte national.....	24
3. Problématisation.....	26
4. Données et Méthodes.....	27

4.1. Données.....	27
4.2. Echantillon .....	27
4.3. Description des variables .....	28
4.3.1. Variables dépendantes .....	28
4.3.2. Variables explicatives.....	28
5. Résultats .....	33
5.1. Analyse descriptive.....	33
5.2. Analyse Statistique.....	35
5.2.1. L'analyse de variance .....	35
5.2.2. Régressions.....	37
5.2.2.1. Lien émotionnel.....	39
5.2.2.2. Fréquence des contacts .....	41
6. Discussion .....	43
6.1. Analyses.....	43
6.2. Limites de la recherche et pistes d'approfondissements .....	45
6.2.1. Données .....	45
6.2.2. Méthode .....	45
7. Conclusion.....	49

## Table des figures et tableaux

---

Figure 1 : Âge moyen à la maternité et taux de fécondité en Belgique .....	7
Figure 2 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance en Belgique .....	8
Figure 3 : Pyramide des âges comparative en Belgique .....	9
Figure 4 : Taux de divorce en Belgique .....	10
Figure 5 : Boîtes à moustache du lien intergénérationnel .....	35
Tableau 1: Probabilité et timing des remariages à la suite de la dissolution d'un premier mariage, par cohorte de divorces et par genre en Flandre (2011).....	11
Tableau 2 : Répartition du nombre d'enfants dans les familles recomposées en Belgique .....	13
Tableau 3: Saturation (r) des 7 indicateurs liés aux valeurs « familiales ».....	31
Tableau 4 : Analyse exploratoire des principales variables.....	33
Tableau 5 : Distribution des variables de solidarité intergénérationnelle selon le modèle de configuration familiale .....	34
Tableau 6 : Test F entre le modèle de configuration familiale et le lien intergénérationnel.....	36
Tableau 7 : Comparaison par paires des seuils de significativité.....	37
Tableau 8 : Régression linéaire et multiple concernant les relations parent-enfant...	38
Tableau 9 : Récapitulatif des facteurs influençant le lien émotionnel entre le parent et l'enfant .....	40
Tableau 10 : Récapitulatif des facteurs influençant la fréquence des contacts entre le parent et l'enfant .....	42





## 1. Introduction

---

La Belgique, comme les autres pays d'Europe, fait face à de nouveaux défis au niveau de la famille. A l'issue de deux transitions démographiques, le pays a subi un grand nombre de transformations notamment au niveau des taux de mortalité, de natalité et des comportements matrimoniaux. Ces changements ont contribué à transformer la structure par âge de la population et à diversifier les configurations familiales. Par exemple, les recompositions familiales deviennent de plus en plus nombreuses à la suite d'un nombre croissant de dissolutions d'unions et de remariages. Il n'est désormais plus rare de rencontrer des familles où les enfants ne partagent pas tous le même lien biologique avec leurs parents et que ceux-ci n'aient des enfants qu'avec un seul partenaire. En Belgique, un adulte sur huit vivrait dans une famille recomposée en Belgique (Daron, 2015)

Pourtant, la famille recomposée continue d'être perçue comme une institution incomplète avec un futur fragile (Ganong et Coleman, 2004). La grande variété de configurations familiales engendrées par le nombre croissant de divorces et de remariages pourrait avoir une influence sur la qualité du lien intergénérationnel, dans la mesure où les responsabilités d'une génération envers l'autre peuvent être floutées ou incertaines (Silverstein et al, 2010). Cela pourrait alors réduire la disponibilité de soin informel pour les personnes vulnérables (OECD, 2011). Il y aurait une absence de normes qui distinguent les rôles des membres de la famille en cas de difficulté, ainsi qu'une absence de soutien social (Cherlin, 1978, Coleman et al, 2000). La famille recomposée serait donc moins fonctionnelle et plus problématique que la famille nucléaire (Ganong et Coleman, 1997). Ainsi, certains auteurs mettent même en doute la notion de solidarité intergénérationnelle dans le cercle familial, avec des enfants qui définissent à peine leurs beaux-parents comme parents, ou même membres de la famille (Schmeekle et al, 2006).

Cette diversité grandissante dans les types de relations qui unissent les parents et les enfants peut, en effet, poser de nouveaux problèmes ou dilemmes pour les membres. D'une part, les enfants doivent décider comment répartir leur temps et leur soutien entre leurs parents. Même si les enfants se sentent proches de leur beau-père ou de leur belle-mère, ils peuvent faire face à une forme de compétition dans la demande

d'attention leurs parents. L'enfant peut se retrouver, par exemple, dans deux ménages différents, avec dans chacun d'eux, un parent biologique qui s'est remarié après leur séparation. En comparaison avec un enfant issu d'une famille intacte qui ne doit s'occuper que de ses deux parents biologiques, on peut imaginer que l'enfant ne pourra allouer de la même manière son temps et sa disponibilité à ses beaux-parents et ses parents biologiques (Seltzer et al, 2013). Ces choix sont d'autant plus difficiles à faire dans la mesure où il existe peu de directives normatives qui peuvent les aider à savoir comment agir avec un parent selon qu'il soit biologique ou non. (Ganong et Coleman, 1994, 2006). Les parents peuvent, eux-mêmes, être incertains de la manière de se comporter avec les enfants au sein d'une famille recomposée selon qu'ils soient leurs enfants biologiques ou pas (Ward et al., 2009). Si cela mène à des différences de traitement au sein de la famille, cela peut provoquer une part d'inégalité dans le bien-être de l'enfant (Pillemer et al., 2010).

Dans le cadre de ce mémoire, il sera question de comprendre si la recomposition familiale influence bien le degré de solidarité intergénérationnelle en Belgique. Sur base des données de l'enquête *Gender and Generation Programme*, deux aspects de la solidarité intergénérationnelle vont être observés à travers la relation qui existe entre le parent et son enfant non-cohabitant : la satisfaction du lien émotionnel et la fréquence des contacts.

Pour répondre à cette problématique, le mémoire sera structuré en cinq parties. La première, grâce à une revue de la littérature, va permettre de comprendre les mécanismes démographiques qui ont contribué à l'émergence des familles recomposées telles que nous les connaissons aujourd'hui, ainsi que dresser un portrait de la solidarité intergénérationnelle en leur sein à partir d'études préexistantes. La seconde partie va articuler les informations qui ont été recueillies pour formuler la question de recherche et les hypothèses. La troisième partie va renseigner sur les données et la méthode qui ont été utilisées. La quatrième section va ensuite présenter les résultats qui seront enfin discutés et évalués dans la cinquième et dernière section.

## 2. Revue de littérature

---

Dans cette section, il sera question de présenter les aspects théoriques qui entourent la question de la solidarité intergénérationnelle dans un contexte de multiplication des modèles familiaux. Une première partie va traiter de l'évolution des comportements démographiques et de leurs impacts sur la structure de la famille et plus précisément sur la recomposition familiale. Ces évolutions seront ensuite recontextualisées dans le cadre de la Belgique. Une troisième partie se posera la question de l'effet éventuel de ces changements démographiques sur la qualité du lien intergénérationnel. Enfin, la dernière partie de la revue de littérature examinera l'influence des recompositions familiales sur la qualité du lien intergénérationnel, sur base de travaux scientifiques récents.

### 2.1. L'importance des changements démographiques dans la reconfiguration des structures familiales

Les réseaux familiaux sont le reflet de processus démographiques qui se déroulent dans la société au sens large. On remarque que les configurations familiales actuelles s'éloignent du modèle de la famille nucléaire 'moderne' étudiée par les pères de la sociologie de la famille (Bales et Parsons, 1956). Les années soixante ont en effet marqué la fin de 'l'âge d'or' de la famille, où les mariages et les naissances étaient des événements qui arrivaient à un âge relativement jeune et où les taux de divorces étaient encore bas (Neyer et al, 2016)

Le phénomène de transformation des structures familiales s'est développé à l'issue de deux transitions démographiques dont la première a démarré dès la moitié du 19<sup>e</sup> et la seconde, dès les années 1960 (Deboosere et al, 2009). Chacune de ces transitions, via des changements majeurs dans les comportements démographiques, a laissé son empreinte sur les modèles de configuration familiale jusqu'à donner forme à ceux que l'on connaît actuellement.

#### 2.1.1. La première transition démographique

La première transition démographique s'est déroulée pendant la période de 1860 à 1960. Elle se caractérise par une baisse de la mortalité et de la natalité, ainsi que par une diminution de l'âge à la primonuptialité et du nombre de célibataires définitifs. Les effets principaux de cette première transition résultent en un vieillissement

démographique (principalement causé par la réduction de la fécondité), la réduction de la taille des familles (causée par la baisse la fécondité également) et une plus grande prépondérance des couples mariés à tout âge (Deboosere et al., 2009).

Sous l'effet de la baisse conjointe de la fécondité et de la mortalité, le vieillissement démographique est devenu l'un des enjeux majeurs des pays d'Europe. Avec l'augmentation de longévité des personnes âgées, c'est la part de la population dépendante qui augmente et qui ajoute donc une pression supplémentaire sur le reste de la population active (Eggerickx, 2001). Les familles ne se transforment donc pas uniquement au niveau de leur taille mais également au niveau de leur structure par âge.

### **2.1.2. La seconde transition démographique**

La seconde transition démographique - qui a été théorisée par Lesthaege (2010) - se caractérise par des changements dans les comportements démographiques qui sont survenus à partir des années 1960 (Olah, 2015). Au niveau des tendances liées à la fécondité, le baby-boom que l'on a connu dans les années 1950 et au début des années 1960 prend fin et laisse place à une baisse de la fécondité en dessous du seuil de remplacement (*baby-bust*). Ce phénomène s'accompagne d'un retardement dans le calendrier des naissances, la révolution contraceptive permettant aux femmes d'avoir des moyens plus efficaces de contrôler les naissances que les méthodes traditionnelles ou l'abstinence. En matière de comportements matrimoniaux, la seconde transition démographique marque l'ébranlement de la suprématie du mariage, dont le taux a décliné en Europe dès la fin des années 1960. Si les naissances ont lieu plus tard dans les parcours de vie, il en est de même avec les mariages. On constate, par ailleurs, une augmentation du nombre de divorces et un développement de formes alternatives de ménages (cohabitation, célibat définitif, etc.), une diminution des remariages après un divorce et une augmentation de la part des naissances illégitimes. Enfin, on remarque une poursuite de la baisse de mortalité, notamment aux âges élevés (Thornton et Young-De Marco 2001 ; Lesthaege, 2010 ; Deboosere et al., 2009).

La dissolution de l'union est certainement l'un des phénomènes majeurs de cette seconde transition. La séparation lors d'une union conjugale n'est plus un événement rare dans les trajectoires familiales individuelles (Andersson, 2003). Le modèle de la

famille nucléaire, avec deux parents mariés et des enfants biologiques perd progressivement son statut de modèle dominant.

### **2.1.3. Plus de familles recomposées**

Comme cela a été souligné, l'évolution de comportements démographiques a participé à l'émergence et à l'intensification d'autres modèles de compositions familiales. On pense notamment aux couples homosexuels, aux relations '*Living Apart Together*' (LAT) où les individus font couple sans pour autant se loger sous un même toit, et aux familles monoparentales (Deboosere et al, 2009).

La seconde transition démographique engendrant un plus grand nombre de divorces et de remariages (Lesthaege, 2010), elle entraîne, de la même sorte, une augmentation du nombre de familles recomposées (Prskawetz, 2003, Silverstein et al., 2010). Une famille recomposée est souvent définie ou perçue comme un '*ménage cohabitant composé de parents et d'enfant(s) dont l'un des enfants est le fruit d'une union précédente*' (Pailhé, 2014). Toutefois, nombreux sont les auteurs qui critiquent cette place occupée par le ménage pour définir la famille, et remettent en cause le fait d'ignorer les rapports familiaux qui s'exercent hors du ménage, les relations de familles recomposées pouvant tout autant se développer en dehors d'un contexte de co-résidence (Pryor, 2008 ; Stewart, 2007 ; Teachman & Tedrow, 2008, Ganong et Coleman, 2004, Fomby et Cherlin, 2007). On peut donc adapter la définition à '*une situation familiale dans laquelle au moins un enfant est impliqué et est issu d'une relation précédente de l'un des deux parents*' (Vanassche, 2013). On crée, de la sorte, une nouvelle forme de relation qui n'est pas biologique et qui implique un beau-parent (*stepparent*) et au moins un bel-enfant (*stepchild*). Ce modèle se distingue alors des familles intactes où tous les parents et enfants partagent un même lien biologique.

Chaque partenaire, dans la relation recomposée, possède sa propre histoire génésique (Stewart, 2002). Différents scénarios de recomposition familiale peuvent donc émerger et créer différents types de relations à l'égard des membres de la famille. Les enfants d'une famille recomposée ne partagent pas tous le même type de lien avec leurs parents. Par exemple, si un enfant naît au cours d'une nouvelle union, le lien biologique qu'il partagera avec ses frères et sœurs ne sera qu'avec un seul parent. Ils deviendront alors demi-frères ou demi-sœurs. De même, si aucune naissance n'a lieu

au cours de cette nouvelle union, alors les enfants issus des couples des partenaires qui forment la nouvelle union ne partageront aucun lien biologique entre eux (Vanassche, 2013).

Pour distinguer la diversité des systèmes de parenté au sein des familles recomposées, certains auteurs se sont exercés à la création d'une typologie. La présence d'enfants reliés biologiquement ou non est utilisée pour distinguer les familles recomposées '*simples*' et celles dites '*complexes*' (Ganong et Coleman, 2004 ; Hetherington et Jodl, 1994). Dans les familles recomposées simples, tous les enfants sont reliés de la même manière aux deux parents de l'union. Dans cette composition, on retrouve un couple formé avec un partenaire sans enfant et l'autre partenaire qui a eu des enfants d'une précédente relation. Tandis que dans les familles recomposées complexes, tous les enfants ne partagent pas le même lien avec les deux parents. Soit, parce que les deux parents ont chacun eu des enfants dans une relation précédente, soit parce que les deux parents ont eu une naissance en cours de cette nouvelle union.

Il est important de souligner que les familles recomposées ne représentent pas un modèle de configuration familiale inédit dans l'histoire. Autrefois, il n'était pas rare de voir les mères veuves se remettre en ménage avec un homme célibataire (Vanassche, 2013). Les comportements qui mènent à la recomposition familiale ont toutefois évolué. Les divorces et remariages sont désormais le résultat de choix personnels, notamment grâce à une plus grande flexibilité du cadre légal (Vanassche, 2013).

Avec le vieillissement des baby-boomers, qui eux-mêmes, ont subi des taux particulièrement élevés de divorces et remariages, et donc de re compositions familiales, le nombre d'enfants adultes issus de familles recomposées est en augmentation (van der Pas et al, 2013, Fingerman et al 2012 ; Stewart, 2007 ; Wachter, 1997). Le modèle de famille recomposée tend donc à davantage se développer.

## 2.2. Caractéristiques démographiques et structurelles de la Belgique et configurations familiales

La Belgique, comme les autres pays d'Europe, n'est pas étrangère aux phénomènes de première et seconde transition démographique. Deboosere et al. (2009) indiquent que, pour comprendre ces tendances dans la situation de la Belgique, il est nécessaire de replacer les évolutions récentes dans un contexte historique un peu plus long. Cette

partie va donc permettre de resituer la Belgique de son contexte démographique, notamment au niveau de la natalité, de la mortalité et des comportements matrimoniaux. Ainsi, il sera plus facile de comprendre l'apparition des phénomènes de vieillissement démographique, ainsi que de diversification des modèles de configurations familiales.

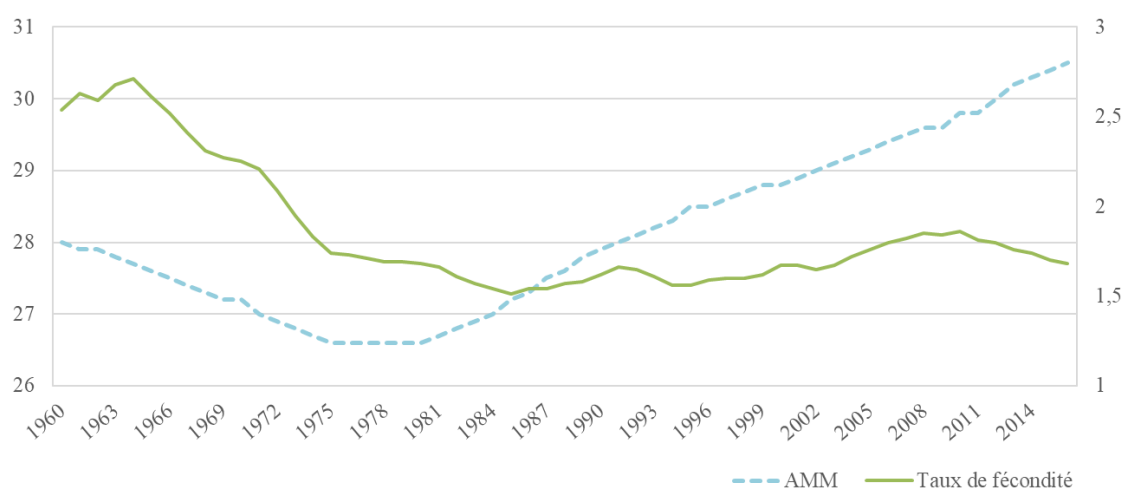
### 2.2.1. La baisse de la fécondité et le recul du calendrier des naissances

Les tendances récentes des comportements liés à la fécondité en Belgique suivent la tendance énoncée précédemment en introduisant la seconde transition démographique. En Belgique, l'indice synthétique de fécondité est descendu en dessous du seuil de remplacement (2.1 enfants par femme) à partir des années 1970 (Figure 1). Depuis les années 1990, l'indice synthétique s'est stabilisé entre 1.6 et 1.8 enfants par femme. En 2016, il était de 1.68 enfants par femme. Même si les taux de fécondité sont particulièrement bas et posent un problème pour le renouvellement des générations, on n'atteint pas encore le seuil de '*lowest low fertility*' situé à 1.3 (Goldstein et al, 2009).

Cette baisse de la fécondité est notamment associée avec le report du calendrier des naissances. Les femmes connaissent leurs naissances bien plus tard que leurs aînées. Alors que l'âge moyen à la maternité (AMM) s'élevait à 26.6 ans dans les années 1970, celui-ci est désormais de 30.5 ans (Figure 1).

Figure 1 : Âge moyen à la maternité et taux de fécondité en Belgique (1960 – 2016)

Source : *European Institute for Gender Equality (2019)* (<https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs>)

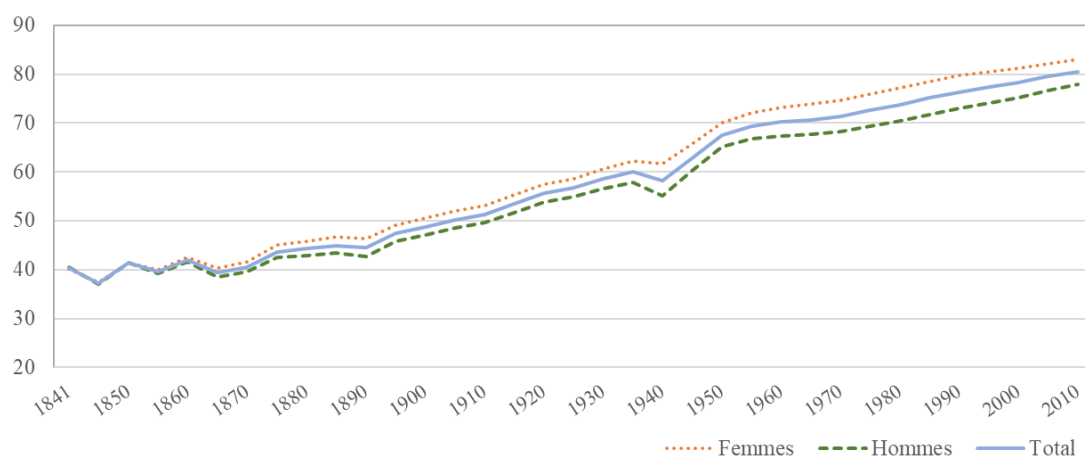


### 2.2.2. La poursuite de la baisse de la mortalité

La Belgique a été parmi les pionniers de la première transition démographique, et la baisse de la mortalité se poursuit aujourd'hui, en particulier aux âges élevés (Deboosere et al, 2009). Si l'on observe les niveaux d'espérance de vie à la naissance, on remarque que ceux-ci n'ont cessé d'augmenter depuis les années 1960. En 1960, l'espérance de vie à la naissance s'élevait à 70.7 ans (Figure 2), tandis qu'en 2010, celle-ci atteignait 80.45 ans. En un demi-siècle, la population belge a donc gagné dix ans d'espérance de vie. On remarque également un différentiel assez important entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes. À partir des années 1950, leur écart d'espérance de vie s'élève de 5 à 6 ans. Ainsi en 2010, les hommes peuvent espérer vivre 77.9 ans contre 83 ans pour les femmes (Figure 2)

Figure 2 : Évolution de l'espérance de vie à la naissance en Belgique (1841 - 2010)

Source : Human Mortality Database (<https://www.mortality.org/>)



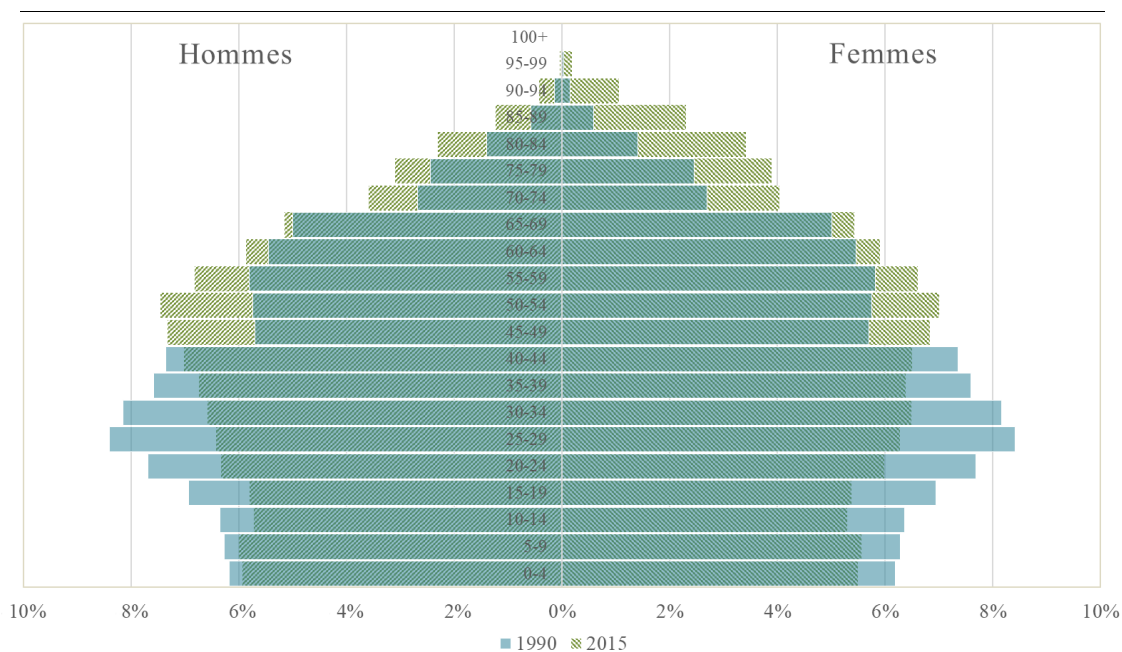
### 2.2.3. Vieillesse démographique

Comme l'ensemble des pays du monde, la Belgique n'échappe pas au vieillissement démographique. Le pays est en effet passé d'un modèle de fécondité et de mortalité élevé à un modèle avec des taux extrêmement bas (Bourguignon et al, 2016) durant la première transition démographique. On observe en conséquence un gonflement de la part de la population âgée, et une réduction concomitante de la part des plus jeunes (Figure 3). Dans les années 1880, on comptait plus ou moins une personne âgée de 60 ans et plus pour quatre personnes âgées de 20 ans et moins. En 2030, il est attendu que la population belge compte 30% de personnes âgées contre 20% de personnes jeunes, soit une personne âgée et demi pour un jeune (Eggerickx et al., 2001).

La déstabilisation de la structure par âge interroge notamment sur la qualité du lien intergénérationnel car les plus jeunes subiront une pression plus forte de la part de leurs aînés pour assurer par exemple leur prise en charge (Eggerickx et al, 2001).

Figure 3 : Pyramide des âges comparative en Belgique – 1990 et 2015

Source : *World Population Prospect* (<https://population.un.org/wpp/>)



#### 2.2.4. Divorce et séparation

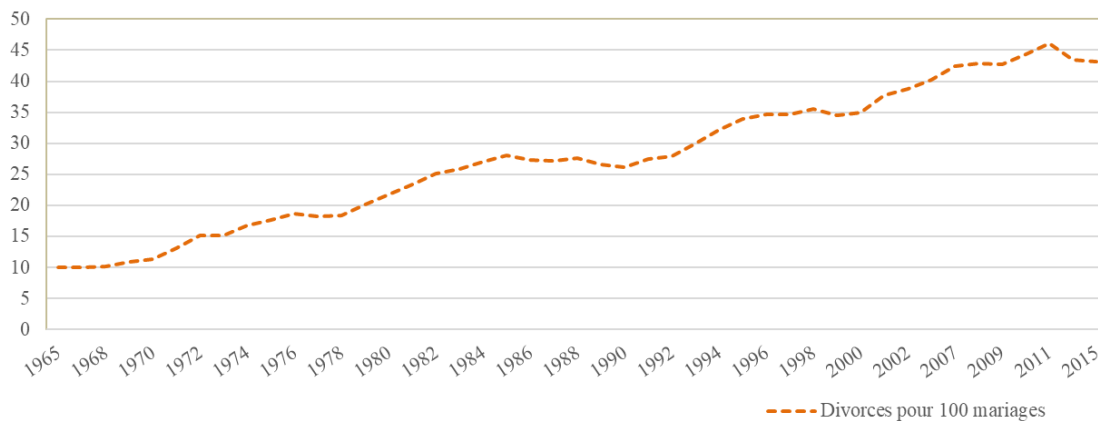
Jusqu'en 1980, la Belgique faisait encore partie des pays d'Europe dont l'indice synthétique de divortialité restait faible ou modéré. Toutefois, Deboosere et al (2009) expliquent que ces taux étaient liés à une grande rigidité législative. Le suivi de ces changements en matière de législation permet tout à fait de comprendre la courbe des tendances (Figure 4). Autrefois les personnes qui souhaitaient divorcer se voyaient imposer un nombre minimum d'années de réflexion avant d'obtenir le droit de séparation. Il fallait également pouvoir justifier les raisons du divorce et l'argument de devoir préserver le bien-être de l'enfant était souvent utilisé comme entrave au divorce. A partir des années 1970, de nombreuses mesures ont été prises pour faciliter la procédure sur ces aspects-là. C'est ensuite à partir de années 1990, que le divorce a réellement été facilité à la suite d'un abandon d'une suite d'obstacles procéduraux (Levrau et al, 2019). Enfin, grâce à la loi du 27 Avril 2007, on ne reconnaît désormais plus que deux types de divorces : le divorce pour désunion irrémédiable et le divorce par consentement mutuel. Cette loi permet un réel droit au divorce, sans complications

administrative et procédurale et abandonne la notion de faute dans le divorce (Levrau et al, 2019 ; Criscenzo, 2019). Sous l'effet de cet assouplissement législatif, les taux de divorce ont explosé, surtout à partir des années 1990. En 2002, plus de 50% des mariages se terminaient par un divorce plutôt que par le veuvage (Deboosere et al, 2009).

La mesure de la divortialité est complexe, et selon l'indicateur de divorce utilisé, les taux peuvent paraître plus ou moins élevés. Si l'on observe par exemple les données d'Eurostat relatives au taux de divorce, on remarquera que celui-ci ne dépasse pas les 47.5 divorces pour 100 mariages en 2011 (Figure 2).

Figure 4 : Taux de divorce en Belgique (1965 – 2015)

Source : *European Institute for Gender Equality (2019)* (<https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs>)



Les deux types d'indicateurs (indice synthétique de divortialité ou taux de divorce) utilisés vérifient tout de même une même tendance : l'évolution des divorces belges suit une courbe en hausse dont on fait référence dans la seconde transition démographique, de même que dans l'histoire de la législation belge.

Parallèlement, à la hausse des divorces, une autre tendance se démarque. Il s'agit de la forte augmentation de la part des couples qui vivent ensemble sans se marier (Corijn, 2012). Étant donné que les couples vivant en cohabitation ont plus facilement tendance à se séparer que les couples mariés, ce groupe s'ajoute aux personnes faisant l'expérience d'une séparation ou d'une forme informelle de dissolution d'union.

### 2.2.5. Remariage

En Flandre, deux personnes sur trois commencent une nouvelle relation peu après un divorce, avec ou sans cohabitation ou remariage (Vanassche, 2013). Un mariage sur

trois est un remariage en Belgique (Daron, 2015). Seule une minorité de Belges restent célibataire après un divorce (Defever & Mortelmans, 2011 ; Pasteels et al, 2012). Parmi ces personnes, la plupart se remarient même si la tendance tend à diminuer avec le temps. L'étude de Corijn (2012) menée sur les comportements matrimoniaux des Flamands exemplifie le phénomène. Parmi les hommes et les femmes qui ont divorcé entre 1970 et 1979, 48% et 45% d'entre eux se sont remariés dans les cinq années qui ont suivi la dissolution de leur premier mariage (Tableau 1). Pour la cohorte qui a divorcé entre 2000 et 2009, les pourcentages descendent à 26% (hommes) et 22% (femmes).

Tableau 1: Probabilité et timing des remariages à la suite de la dissolution d'un premier mariage, par cohorte de divorces et par genre en Flandre (2011)

Cohorte de divorces	N	% marié.e dans les ... années après dissolution du premier mariage					
		2	5	10	15	20	20 +
<b>Hommes</b>							
1970 - 1979	24 336	32.8	48.2	58.2	64.5	68.4	73.7
1980 - 1989	65 539	22.7	37.6	50.9	57.3	61.0	66.3
1990 - 1999	111 138	18.5	31.4	43.2	49.1	-	54.5
2000 - 2009	137 228	13.7	25.9	-	-	-	37.7
<b>Femmes</b>							
1970 - 1979	32 915	30.9	45.5	54.5	60.4	64.4	69.3
1980 - 1989	77 044	22.3	36.2	48.1	53.9	57.6	62.3
1990 - 1999	121 033	18.6	30.0	39.5	45.5	-	50.4
2000 - 2009	143 244	11.8	22.2	-	-	-	34.6

Source : Corijn, 2012 dans Vanassche (2013) (Traduit)

Toutefois, la Belgique fait partie des pays qui montrent les taux de remariages les moins élevés et ont la plus faible prévalence de familles recomposées (Fürnkranz-Prskawetz et al, 2003). En guise d'explication à ce phénomène, les auteurs soulignent que la Belgique, avec les pays d'Europe du Sud, garde un solide attachement aux valeurs catholiques.

En revanche, si les remariages sont relativement peu fréquents (en comparaison aux autres pays européens), l'émergence de nouveaux ménages de cohabitants avec chacun ses propres enfants contribue également à modifier les structures familiales (Deboosere et al, 2009). En effet, les personnes divorcées décident désormais de cohabiter ou d'avoir une relation LAT (Corijn, 2005a, 2005b, 2012 ; de Graaf & Kalmijn, 2003 ; Meggiolaro & Ongaro, 2008 ; Pasteels et al, 2012). En 2007, 31% des

hommes divorcés et 14 % des femmes divorcées vivaient avec un partenaire sans pour autant être mariés (Corijn, 2011).

De plus, les relations créées à la suite d'un divorce et d'une cohabitation, ou celles de couples jamais-mariés peuvent tout autant être dissoutes. Les mariages à rang élevé ne sont pas moins à risque que les mariages de première union (Corijn, 2012, Poortman & Lyngstad, 2007 ; Wobma & De Graaf, 2009). En Flandre, un deuxième mariage sur trois résulte en un deuxième divorce (Corijn, 2012). La possibilité d'unions supplémentaires n'est pas donc à ignorer (Vanassche, 2013).

### **2.2.6. La fréquence des familles recomposées en Belgique**

Les données relatives aux comportements matrimoniaux et familiaux qui suivent un divorce sont difficiles à enregistrer dans la mesure où la réalité d'une situation diverge souvent de la situation officielle pour de multiples causes (e.g. financière, pratique, etc.) (Vanassche, 2013).

La Ligue des familles a réalisé une enquête en 2012 qui permet d'estimer la part d'adultes vivant dans une famille recomposée en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). L'enquête indique que cette part s'élève à 13% (Daron, 2015). La formation de familles recomposées n'est donc pas un événement marginal et une part significative de la population a déjà fait l'expérience de la transition vers une famille recomposée (Vanassche, 2013).

Comme cela a déjà été énoncé, la structure d'une famille recomposée dépend de l'histoire génésique de chacun des parents dans l'union. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la moitié (53%) des familles recomposées sont des familles recomposées '*simples*' ou '*uniparentales*' (Daron et Bailly, 2012), c'est-à-dire qu'un seul des partenaires avait un ou des enfants issus d'une précédente union. Il s'agit, pour la plupart des cas, d'hommes qui se mettent en couple avec des mères célibataires. Ensuite, les autres types de familles recomposées dites '*complexes*' ou '*biparentales*' représentent 47% des familles recomposées. Elles sont constituées de parents qui ont chacun eu des enfants d'une précédente union et comportent donc deux enfants au minimum (Daron et Bailly, 2012).

Si l'on peut penser qu'une famille recomposée compte beaucoup plus de membres que dans d'autres types de configurations familiales, les chiffres issus de l'enquête FWB

n'en font pas état. En effet, dans les familles recomposées simples, 67% des familles ne comptent pas plus de deux enfants. Les familles recomposées complexes sont, quant à elles, plus nombreuses avec 37% de ces familles qui comptent cinq enfants ou plus (Tableau 2) (Daron et Bailly, 2012).

Tableau 2 : Répartition du nombre d'enfants dans les familles recomposées en Belgique

Nb. d'enfants	Familles recomposées simples	Familles recomposées complexes
1	26 %	0 %
2	41 %	9 %
3	22 %	29 %
4	8 %	25 %
5 +	3 %	37 %

Source : La Ligue des familles (2012)

Une nouvelle union constitue toutefois une possibilité de renouvellement des naissances. Dans les deux ans précédant une nouvelle union, 15 % des couples recomposés connaissent une nouvelle naissance. Au-delà des deux ans, ce pourcentage s'élève à 44% (Daron et Bailly, 2012).

### 2.3. Un lien familial fragilisé ?

Les sections précédentes ont permis de mettre en évidence les nombreux changements observés en Belgique en termes de comportements démographiques, ce qui ont eu des impacts variables sur la structure de la population mais également sur la structure des familles. Au vu de ces événements, les auteurs se sont interrogés sur l'impact que cela pouvait avoir sur la solidarité intergénérationnelle. D'autant plus, que comme il a déjà été énoncé, le vieillissement démographique augmente l'importance du lien intergénérationnel. Dans cette partie, le lien intergénérationnel va être questionné en examinant les changements qui affectent la structure des familles, et ceux qui affectent les interactions qui s'y nouent. Un dernier point s'interrogera sur la place de la solidarité intergénérationnelle dans les familles recomposées.

#### 2.3.1. La verticalisation des familles

La solidarité intergénérationnelle ne dépend donc pas uniquement de la fonction de la famille et de sa solidité comme institution, mais également du nombre d'aidants potentiels au sein de ses familles, ce que l'on pourrait appeler les disponibilités fonctionnelles des membres de la famille.

À la suite des transformations observées au niveau des constellations familiales, la littérature a pointé l'émergence d'un phénomène appelé la '*verticalisation des familles*' : alors qu'autrefois, la natalité élevée et la mortalité précoce impliquaient des structures familiales étalées, et un nombre très limité de générations, on retrouve désormais les familles construites autour d'une structure verticale ou dite "en perche" (*beanpole family*) (Bengtson, et al, 1990). Comme Hagestad (2000) l'a décrit, la *verticalisation des structures familiales* présente deux aspects : (1) une augmentation du nombre de relations verticales, soit entre les générations ; et (2) une tendance vers une moindre prévalence des liens familiaux horizontaux, soit entre frères et sœurs ou cousins. Les constellations familiales impliquent désormais des générations d'enfants qui auraient plus de grands-parents que de frères et sœurs (Puur et al, 2013). Au cours du temps, on peut aussi retrouver une augmentation de la prévalence du nombre de familles à trois, quatre, voire cinq générations coexistantes au fil des cohortes, comme ont remarqué Cassan et al (2005) à partir de l'enquête '*Étude de l'Histoire Familiale de 1999*'. Plus de générations seraient donc en vie au même moment, mais avec un nombre de membres plus réduit au sein d'une même génération.

Cette évolution pourrait laisser penser que la responsabilité familiale d'une génération envers une autre serait aujourd'hui plus lourde pour les individus qu'autrefois (Dykstra, 2006). D'une part, la réduction de la fécondité pourrait signifier qu'il y aurait moins d'enfants sur qui faire reposer l'aide. De l'autre, l'allongement de l'espérance de vie pourrait amener les générations à devoir se côtoyer plus longtemps, vivant plus de '*temps de vie partagé*' (*shared lived years*) (Bengtson, 2001).

La recherche de Wachter (1997) se montre toutefois optimiste sur la disponibilité du lien intergénérationnel au 21<sup>e</sup> siècle. L'auteur a procédé à des microsimulations à partir d'hypothèses sur les taux de mortalité, de fécondité et de nuptialité dans le futur pour reconstituer la structure des familles projetée en 2030. S'il reconnaît alors le risque que représente la chute de la fécondité lors du siècle dernier sur la disponibilité du lien intergénérationnel, il insiste sur l'influence des divorces et des remariages sur le gonflement du nombre d'attachements au sein des familles. Si on s'inquiète de la qualité du lien intergénérationnel dans les relations biologiques, lui, y voit une solution dans les familles recomposées, celles-ci permettant d'augmenter la possibilité de lien familial entre les générations. Un enfant ne sera donc pas tenu à être lié uniquement à ses parents, mais également à un beau-père ou une belle-mère.

Le lien intergénérationnel peut paraître comme moins disponible mais plus sollicité au vu des dernières évolutions démographiques. Le déclin de la fécondité et les gains en espérance en vie impliquent un plus grand nombre de générations qui se côtoient plus longtemps. Si certains s'inquiètent sur la pression que cela peut exercer sur l'offre de soin intergénérationnel, d'autres voient la solution dans la transformation des comportements matrimoniaux et l'émergence des liens que cela peut engendrer.

### **2.3.2. L'impact des séparations sur les liens sociaux au sein des familles.**

Les taux de divorce observés au siècle dernier suscitent certaines inquiétudes. Popenoe (1996) s'alarmait déjà du déclin de la famille nucléaire, de la perte de figure paternelle et de leur impact sur le bien-être économique et moral des enfants (MacLahan, 1994 ; Popenoe, 1996). La famille ne répondrait alors plus à ses fonctions sociales, préférant se soucier du bien-être individuel plutôt que collectif et se fragilisant ainsi en tant qu'institution sociale, source de socialisation et de sécurité pour ses membres (Popenoe, 1996).

Dans le même ordre d'idée, Roussel (2001) remarque le passage d'une famille '*institution*' à une famille '*négociation*'. Globalement, la famille passe du domaine public au domaine privé. Cette privatisation de la famille repose sur le sentiment amoureux érigé en fondement des unions, sur le primat des individus et de leur bonheur (Roussel dans Damon, 2002). Roussel soulignait une tendance '*vers une famille plus floue, vers un pacte conjugal plus fragile, vers une socialisation plus difficile*' (Roussel dans Damon, 2002).

Toutefois, cette perspective sur la famille a largement été critiquée dans la mesure où elle ne perçoit la famille que comme un noyau résidant ensemble et étant composé d'au moins un adulte et d'une personne dépendante. Nombreux sont ceux qui soulignent qu'une définition de la sorte ignore le poids des relations intergénérationnelles (Johnson et Barer, 1987 ; Minkler et Rowe, 1993), de même que les réseaux de liens de parenté latents qui s'exercent en dehors du foyer (Riley et Riley, 1993).

Stacey (1996) répond à Popenoe que l'institution familiale est en effet en déclin mais uniquement celle de la famille nucléaire. Le système familial '*traditionnel*' n'est plus en adéquation avec son temps. C'est moins la préservation de l'institution familiale

qui importe que la liberté et la protection du droit de l'individu (Commaille dans Damon, 2002). La famille devient désormais une institution fluide et plurielle qui permet une intimité plus démocratique et égalitaire dans ses relations. L'émancipation économique et sociale des femmes est, en effet, devenue incompatible avec le modèle familial nucléaire et patriarcal et sa répartition des ressources, du pouvoir et du travail. Ahrons (1994) décrit la famille comme un modèle '*binucléaire*' où l'importance des divorces et remariages fera émerger un contexte familial d'autant plus attentif aux enfants.

Bengston (2001) prédit, quant à lui, une importance des liens multigénérationnels à la vue des récentes évolutions démographiques, et notamment une importance croissante pour les individus et les familles de la relation entre deux générations. Il indique que '*pour un grand nombre de personnes (...) les liens intergénérationnels sont devenus plus importants que le modèle de famille nucléaire pour leur bien-être et leur soutien au cours de leur vie*' (Bengston, 2001).

Il y a donc chez certains auteurs une crainte de la montée de l'individualisme qui menace d'ébranler la famille comme institution et sa capacité à répondre à ses fonctions sociales. À cela, d'autres auteurs répondent que les fonctions de la famille ne se limitent pas à son modèle traditionnel mais se développent plutôt grâce aux liens qui existent entre les individus.

#### 2.4. Evaluation de la qualité de la solidarité intergénérationnelle

Les transformations démographiques du dernier siècle ont mené à une plus grande diversification des modèles de configuration familiale. Plusieurs auteurs se sont inquiétés de l'impact que cela a pu avoir sur la qualité du lien intergénérationnel entre les parents et leurs enfants, notamment dans les familles recomposées où le lien qui les unit dépasse l'ordre biologique. Pour répondre à cette question, beaucoup se sont concentrés sur des aspects spécifiques de la solidarité intergénérationnelle. Cette partie va rappeler comment on peut définir la notion de solidarité intergénérationnelle en différents éléments, pour ensuite voir comment ceux-ci évoluent dans le contexte de relations parent-enfant issues de familles recomposées et intactes à partir de travaux scientifiques qui ont été réalisés à ce sujet.

### 2.4.1. Conceptualisation de la solidarité intergénérationnelle

Bengston (2001) définit, d'après les travaux réalisés à partir de la '*Longitudinal Study of Generations*' réalisés en Californie, six dimensions conceptuelles de solidarité intergénérationnelle (Bengston et Mangen, 1988 ; Bengston et Schrader, 1982 ; Roberts, Richards et Bengston, 1991) :

1. La solidarité affective (*affectual solidarity*) : qui représente les sentiments et le ressenti vis-à-vis de la relation qui lie les générations. Les indicateurs empiriques pouvant aider à évaluer ce type de solidarité portent sur l'évaluation des répondants au regard de l'affection, la proximité, la confiance ou le respect qu'ils ont à l'égard des membres de leur famille.
2. La solidarité associationnelle (*associational solidarity*) : le type et la fréquence des contacts entre les membres familiaux de différentes générations.
3. La solidarité consensuelle (*consensual solidarity*) : une concordance entre les différentes générations sur l'évaluation individuelle de valeurs et d'opinions spécifiques.
4. La solidarité fonctionnelle (*functional solidarity*) : le fait de donner et de recevoir une forme de soutien ou support entre les générations. On peut y inclure les soutiens instrumentaux tels que des services rendus (financiers, physiques), comme des soutiens d'ordre émotionnels.
5. La solidarité normative (*normative solidarity*) : attentes vis-à-vis des obligations filiales et parentales, tout comme l'importance de valeurs familialistes.
6. La solidarité structurelle (*structural solidarity*) : la structure d'opportunité d'interactions entre les générations, qui peut se traduire par la proximité géographique, le nombre de membres dans la famille et la santé des membres.

Cette typologie porte l'avantage de pouvoir concerner n'importe quelle relation, peu importe le modèle de configuration familiale. Elle permet donc de ne pas parler uniquement de la solidarité intergénérationnelle que l'on peut trouver au sein des ménages mais également au sein de la famille au sens élargi, hors du cadre de la co-résidence. Sweeney (2010) suggère que la recherche concernant les familles recomposées dont tous les membres n'habitent pas sous le même toit, est encore trop peu traitée alors qu'il est devenu de plus en plus commun pour les parents de ne plus

vivre avec leurs enfants, même dépendants (Clarke & Jensen, 2004 ; De Graaf, 2001 ; Martinson & Wu, 1992).

## **2.4.2. Variation de la solidarité intergénérationnelle selon le modèle de configuration familiale**

### *2.4.2.1. Proximité géographique*

Seltzer et ses collègues (2013) se sont intéressés aux différences de proximité géographique et de coresidence entre mères et enfants adultes issus de familles recomposées et intactes. Ils se basent sur l'idée qu'un enfant qui vit plus proche de ses parents est dans la capacité de pouvoir fournir plus facilement du soin à ses parents, et peut réciproquement recevoir plus d'aide de la part de ceux-ci. La proximité géographique aide les membres à connaître les besoins de chacun et facilite ainsi l'assistance de l'un par rapport à l'autre (Seltzer et al, 2013). De même que la proximité géographique facilite les contacts en face-à-face, qui constituent également une forme de solidarité intergénérationnelle, la solidarité associationnelle (Hank, 2007).

À partir des données de l'enquête longitudinale '*Health and Retirement Study*' (HRS) réalisée aux Etats-Unis en 1992, leurs résultats montrent que les beaux-enfants adultes ont moins tendance à vivre avec leur belle-mère dans un même ménage que les enfants biologiques. Les belles-mères de familles recomposées simples sont moins susceptibles que les belles-mères de familles recomposées complexes de résider avec l'un de ses enfants ou que ceux-ci vivent à proximité. Le lien biologique est donc un facteur de poids dans la proximité géographique entre les parents et leurs enfants. Les auteurs précisent que pour les familles recomposées qui se sont formées à l'issue d'un divorce plutôt que d'un veuvage, les belles-mères auraient moins tendance à coresider ou vivre proches de leurs enfants qu'ils soient biologiques ou non (Seltzer et al, 2013).

### *2.4.2.2. Fréquence des contacts*

Van der Pas et Tilburg (2010) se sont concentrés sur l'impact du modèle de configuration familiale sur la fréquence et la qualité des contacts entre les parents âgés et leurs enfants. Ils ont étudié le phénomène dans la continuité des travaux de Ward et al (2009) qui étaient arrivés à la conclusion que les parents avaient moins tendance à voir leurs beaux-enfants que leurs enfants biologiques. Si les résultats de van der Pas et Tilburg (2010) vont dans le même sens, ceux-ci précisent toutefois une grande diversité à l'intérieur même de ces structures familiales.

Au-delà du fait qu'il existe une différence selon le type de lien qui unit le parent et l'enfant, la fréquence des contacts varierait également selon le modèle familial. Les parents auraient en effet moins de contacts avec leurs enfants biologiques dans une famille recomposée par rapport aux familles intactes. Au sein des familles recomposées, les contacts avec les enfants biologiques sont perçus comme plus réguliers et importants dans les familles recomposées complexes, que dans les familles recomposées simples.

Pour expliquer la différence qui existe entre les enfants biologiques et les beaux-enfants (notamment dans les familles recomposées complexes), les auteurs précisent que la relation biologique engendre, de facto, un temps de vie partagé prolongé et donc davantage de possibilités de partager des activités et des intérêts communs entre le parent et l'enfant. De plus, les rôles des deux parents au sein d'une famille recomposée complexe souffrent moins d'ambiguïté dans la mesure où chacun des deux parents ont les deux rôles qui leur sont assignés. A l'inverse dans une famille recomposée simple, le parent est soit le parent biologique, soit, le beau-parent. Dès lors, les parents de familles recomposées complexes auraient moins de culpabilité à se concentrer sur la relation qu'ils entretiennent avec leurs enfants biologiques (van der Pas et Tilburg, 2010).

Quant aux contacts avec les beaux-enfants, ceux-ci signalent que leurs contacts sont plus importants et réguliers dans les familles recomposées simples, que dans les familles recomposées complexes. Pour donner sens à cette affirmation, les auteurs émettent l'hypothèse d'une moindre compétition dans les familles recomposées simples. Du fait de n'avoir aucun enfant biologique issus de la nouvelle union, cela permettrait aux parents de pouvoir investir plus de leur temps avec leurs beaux-enfants et devenir ainsi plus proches d'eux (van der Pas et Tilburg, 2010).

Parmi les autres éléments qui influencent leurs résultats, ces auteurs relèvent l'intérêt de connaître le nombre total d'enfants à l'intérieur de ces familles (un nombre plus large d'enfants étant associé à un contact moins régulier et important avec les parents) et l'histoire matrimoniale des parents (le divorce ayant un impact négatif sur la fréquence des contacts) (van der Pas et Tilburg, 2010).

#### *2.4.2.3. Transferts d'argent*

L'intérêt d'étudier les transferts d'argent comme forme de solidarité intergénérationnelle auprès des adultes est multiple. Premièrement, une répartition monétaire équitable entre tous les enfants permet de se faire une idée sur l'importance de la notion de famille au sein de celle-ci (Henretta et al, 2014). Deuxièmement, l'existence d'un enfant exclu des transferts d'argent intra-familiaux peut indiquer sur sa marginalité vis-à-vis du groupe (Schwartz, 1967). Troisièmement, les transferts d'argent sont un vecteur concret et fonctionnel de solidarité intergénérationnelle dans la mesure où une aide financière peut faciliter l'acquisition de l'indépendance d'un enfant adulte vers son indépendance (Avery et al, 1992 ; Semyonov & Lewin-Epstein, 2001), de même qu'elle peut venir en aide à des enfants en difficulté économique (McGarry & Schoeni, 1995 ; Schoeni, 1997).

Si certaines études concluent à un différentiel de transfert d'argent entre les familles intactes et les familles recomposées au détriment des beaux-enfants (Berry, 2008 ; Clark & Kenney, 2010 ; Killian, 2004), Henretta et al (2014) estiment que les résultats ne sont pas assez précis. Ils préfèrent alors étudier la variation des transferts autant à partir des liens individuels entre les parents et les enfants, qu'à partir du type de configuration générale des familles.

À partir des données de l'enquête HRS, ils arrivent à la conclusion que les transferts d'argent sont plus une affaire familiale qu'un lien qui s'exécute entre deux individus (Henretta et al, 2014). Les différences en matière de transferts sont, en effet, plus facilement expliquées par la configuration familiale que par le type de relation d'un membre vis-à-vis de l'autre. Ils remarquent toutefois que les beaux-enfants sont effectivement plus facilement désavantagés que les enfants biologiques au sein des familles recomposées. Et ce, plus particulièrement, lorsque ce sont les beaux-enfants de la mère. Les auteurs expliquent ce phénomène par la prédominance des mères comme responsables légales des enfants à la suite d'un divorce (Kreider, 2005). Le père biologique et la belle-mère ayant alors probablement moins de contacts avec ces enfants, ont alors moins tendance à les aider financièrement, une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte (Henretta et al, 2014).

#### 2.4.2.4. Lien émotionnel

Arranz Becker et al (2013) ont étudié le rapport émotionnel qu'entretenaient les parents âgés vis-à-vis de leurs enfants au sein des familles intactes et recomposées allemandes. Ils observent que le lien émotionnel biologique entre le parent et l'enfant est systématiquement plus élevé que dans le cas d'un lien non-biologique. Ils soulèvent d'ailleurs que le type de lien qui unit le parent et l'enfant est plus important pour définir la qualité de la relation que le modèle familial lui-même, la qualité de la relation biologique n'étant pas nécessairement plus faible dans les familles recomposées complexes que dans les familles intactes.

Ils indiquent que leurs résultats vont dans le même sens que ceux des recherches précédentes. En effet, l'arrivée d'un bel-enfant dans la famille n'empiète pas particulièrement sur la relation du parent âgé avec ses enfants biologiques (Pezzin et al, 2008). Par ailleurs, l'implication parentale n'est pas toujours plus faible dans les familles recomposées que dans les familles intactes (Stewart, 2005).

Ganong et Coleman (2006) identifient trois raisons pour lesquelles le lien émotionnel peut être plus faible entre enfants et beaux-parents, qu'avec leurs parents biologiques : (1) le beau-parent n'a pas eu l'occasion de partager autant de temps que le parent biologique avec l'enfant ; (2) l'enfant pourrait, par loyauté pour le parent biologique, éviter de développer une relation trop proche avec le beau-parent ; (3) certains beaux-parents incarnent trop rapidement le rôle de parent (e.g. discipline, autorité, etc.) avant d'avoir développé des affinités suffisantes avec l'enfant, ce qui peut avoir un effet négatif dans leurs interactions. À cela, Arranz Backer et al (2013) ajoutent que les enfants du conjoint peuvent être perçus comme un '*package deal*' à l'occasion d'une nouvelle relation.

#### 2.4.2.5. Responsabilités normatives

Ganong et Coleman (2006) ont remarqué que lorsqu'il était question d'étudier la solidarité intergénérationnelle, celle-ci était souvent analysée sous le prisme d'indicateurs liés à une forme de transferts (e.g. soutien, argent, etc.). Bien que ces indicateurs soient tout à fait légitimes, ils ne permettent pas de bien aborder la question des motivations, de *pourquoi* est-ce que les membres devraient ou ne devraient pas effectuer ces transferts.

Cette question est pourtant importante car dans le cas des familles recomposées, un autre défi s'ajoute à cause du lien entre le beau-parent et l'enfant qui peut être plus ambigu. Selon Cherlin (1992), les directives culturelles vis-à-vis du comportement à avoir dans la relation (responsabilités mutuelles et interactions) sont soit absentes, soit vagues et le cadre légal autour de la responsabilité des parents vis-à-vis de leurs beaux-enfants est peu développé.

Ganong et Coleman (2006) arrivent à des conclusions similaires. Ils rappellent que les responsabilités normatives d'entraide des parents vers les enfants sont plus affirmées pour les relations biologiques que pour les relations non-biologiques. En raison d'un sentiment de réciprocité élevé, on retrouve les mêmes tendances dans la volonté des enfants à aider leur parent âgé. Toutefois, au niveau des relations non-biologiques, le sentiment de réciprocité n'est pas suffisant pour ressentir une injonction à l'entraide. Il faudrait en plus que l'enfant montre un degré de satisfaction élevé vis-à-vis de sa relation avec ses beaux-parents pour ressentir une obligation d'entraide envers eux (Ganong et Coleman, 2006).

### **2.4.3. Autres facteurs influençant la solidarité intergénérationnelle dans la relation parent-enfant**

Quel que soit le type de solidarité intergénérationnelle considéré, la littérature indique de façon régulière que le degré d'entraide intergénérationnelle est moindre dans les relations entre un parent et son enfant non-biologique que dans les relations biologiques. On comprend également qu'il existe une différence selon le modèle familial. Le lien entre les parents et leurs enfants biologiques serait par exemple plus faible dans les familles recomposées que dans les familles intactes.

En dehors du modèle de configuration familiale, d'autres facteurs ont été mentionnés comme portant une influence sur la qualité du lien intergénérationnel au sein des familles recomposées. Ceux-ci sont repris ci-dessous.

#### *2.4.3.1. Facteurs démographiques*

Le premier élément qui influence la solidarité intergénérationnelle entre le parent et l'enfant, est le type de séparation du parent avec son partenaire précédent. Il a, par exemple, été montré que les familles recomposées à l'issue d'un veuvage font preuve d'une plus grande solidarité (Kreynfeld et Martin, 2011). Le deuil aurait comme effet de rapprocher les membres survivants les uns des autres après cette épreuve commune

(Aquilino, 1994). Par ailleurs, le divorce pourrait être associé à une plus grande compétition dans l'implication de l'enfant, dans la mesure où les deux parents biologiques sont encore en vie. A l'inverse, si l'un des deux parents est décédé, le beau-parent a plus d'occasions de voir s'exercer une certaine forme de réciprocité dans son investissement personnel s'il n'y a pas de compétition avec le parent biologique (Kreynfeld et Martin, 2011).

Il est intéressant de souligner que l'impact du divorce parental n'est pas le même pour les mères que pour les pères. Il y a en effet une différence significative liée au genre dans les relations qu'ont les enfants adultes avec leurs parents (Ganong et Coleman, 2006 ; Arranz Becker, 2013 ; Kreider, 2005, Shapiro, 2003, Lin, 2008). Les enfants ont moins de contacts avec leur père qu'avec leur mère divorcée, et ce, mis en comparaison avec leurs équivalents mariés (Shapiro, 2003). Dans une autre étude combinant l'effet du genre avec le statut matrimonial, de toutes les combinaisons, ce sont les pères divorcés qui reçoivent le moins de soins personnels de la part de leurs enfants (Lin, 2008). À la suite d'une séparation, la qualité de la relation avec le père se dégrade davantage à l'occasion de deux autres événements : (1) lorsque le père décide de reformer une nouvelle union ; (2) à l'occasion de nouvelles naissances biologiques au cours de cette nouvelle union. Si l'effet négatif s'est fait remarquer chez les pères et chez les mères également, l'impact est plus important pour les pères (Kalmijn, 2007).

Enfin, lorsque l'on s'intéresse à la solidarité intergénérationnelle au sein des familles, Dykstra (2006) suggère de s'intéresser également à la taille des familles. Comme il a déjà été mentionné, plus le parent a d'enfants, moins il dispose de temps et de ressources à octroyer pour chacun d'eux. L'autrice s'attend dès lors à voir moins de contacts dans les relations parent-enfant lorsqu'ils sont issus de familles nombreuses (Dykstra et Knipscheer, 1995 ; Spitze et Logan, 1991 ; Uhlenberg et Cooney, 1990 ; Waite & Harrison, 1992). Les familles recomposées, étant plus souvent composées d'un grand nombre de personnes, on peut donc s'attendre à ce que les relations au sein de celles-ci soient plus touchées.

#### *2.4.3.2. Le contexte national*

Comme Steinbach et Hank (2016) et Hank (2007) le font remarquer, les indicateurs démographiques seuls ne permettent pas d'expliquer les degrés de solidarité intergénérationnelle. On observe des variations selon les pays qui indiquent que les comportements s'ancrent d'un contexte social, normatif, législatif et économique.

Steinbach et Hank (2016) relèvent trois influences potentielles du contexte national sur la qualité du lien intergénérationnel. En travaillant sur trois pays (Allemagne, France, Russie), ils ont, en effet, cherché à savoir ce qui pouvait expliquer d'éventuelles différences entre ces pays, notamment dans un contexte de recomposition familiale.

Le premier facteur relevé est le modèle de formation de la famille recomposée (Steinbach et Hank, 2016). La manière dont sont construites les familles recomposées peut influencer la qualité du lien au sein de celles-ci. Comme il a déjà été dit précédemment, le parcours matrimonial porte un impact sur la qualité du lien intergénérationnel (cfr. point 2.4.3.1.). Pour un pays comme la Belgique, où les taux de divorce sont élevés, on pourrait s'attendre à y voir une qualité de lien intergénérationnel moindre que dans des pays où la séparation matrimoniale par choix est moins fréquente.

C'est ensuite le dispositif législatif qui peut faciliter les liens au sein d'une famille recomposée ou non. Les lois touchant la garde parentale et les paiements de pensions alimentaires influencent à long-terme les relations intergénérationnelles à l'âge adulte (Swartz, 2009). Plusieurs auteurs se sont penchés sur l'implication des pères dans leur relation avec leur enfant selon les lois liées à la garde parentale (Cancian et al, 2014 ; Seltzer, 1998). Des lois liées à une pension alimentaire généreuse peuvent également favoriser le lien intergénérationnel à travers un confort économique dans les familles recomposées. Avec une pension alimentaire faible, le parent peut se retrouver sous pression dans la répartition envers ses enfants biologiques et ses beaux-enfants (Kreynfeld et Martin, 2011). En institutionnalisant un système de solidarité financière via le paiement d'une pension alimentaire, l'Etat permet donc de faciliter les relations au sein d'une famille recomposée.

Enfin, Steinbach et Hank (2016) soulèvent l'importance du milieu socio-culturel comme facteur expliquant les différences de lien intergénérationnel entre les pays.

Selon les valeurs et normes sociales, la famille recomposée peut être plus ou moins acceptée. Les impacts négatifs du divorce devraient, par ailleurs, décliner lorsque celui-ci est plus fréquent (Albertini et Garriga, 2011). On devrait alors y voir une plus grande acceptation sociétale et un meilleur consensus sur les normes et rôles spécifiques aux familles recomposées (Steinbach et Hank, 2016).

### 3. Problématisation

---

La revue de la littérature a permis de comprendre que les changements démographiques qu'a subi la Belgique ont influencé les modèles familiaux en amplifiant l'émergence des familles recomposées. Les questions qui ont émergé autour de ce modèle se portent principalement sur la préservation d'un lien intergénérationnel de qualité.

Nombreux sont les auteurs qui ont alors étudié différentes formes de lien intergénérationnel entre les parents et leurs enfants dans ce nouveau contexte (cfr. point 2.4.2.). Les résultats de ces recherches convergent, pour la plupart, vers une même conclusion. Les relations qui s'exercent dans les familles recomposées seraient caractérisées par une plus faible solidarité intergénérationnelle que dans les familles intactes. Les relations entre les enfants et les beaux-enfants seraient par ailleurs moins solides que les relations biologiques au sein même des familles recomposées.

L'article de Steinbach et Hank (2016) occupe une place importante à ce sujet, et a guidé la problématisation de ce mémoire. Leur article porte sur les cas de l'Allemagne, la France et la Russie avec les données de l'enquête GGP. Ils ont étudié le lien intergénérationnel sous deux formes (lien émotionnel et fréquence des contacts) dans la relation qui unit parents et enfants adultes non-cohabitants. Les auteurs sont arrivés à deux conclusions majeures. D'une part, les relations qui s'exercent au sein des familles recomposées montrent un degré de solidarité plus faible que dans les familles intactes. D'autre part, en comparant les réponses des parents biologiques et celles des beaux-parents, les auteurs ont pu observer une différence significative au niveau de la satisfaction de la relation mais pas au niveau de la fréquence des contacts.

Ce mémoire doit permettre d'adapter la recherche de Steinbach et Hank (2016) dans le contexte de la Belgique en utilisant la même source de données (enquête GGP). La question de recherche sera donc celle-ci : *La qualité de la relation qui unit un parent et son enfant non-cohabitant est-elle influencée par le fait d'appartenir à une famille recomposée en Belgique ?* On pourra ainsi répondre aux deux hypothèses formulées à partir des conclusions de la revue de littérature. A savoir que (1) le lien intergénérationnel est plus faible dans les familles recomposées et (2) les relations biologiques font preuve d'une plus grande solidarité intergénérationnelle.

## 4. Données et Méthodes

---

### 4.1. Données

L'échantillon a été sélectionné à partir d'une enquête du programme international d'enquêtes : *Gender and Generation Programme* (GGP). Ce programme a été créé dans le but d'aider les décideurs politiques à mieux comprendre les phénomènes qui bouleversent les populations et familles à la suite des changements de comportements liés à la fécondité et la matrimonialité (GGP, 2019). Une attention particulière a notamment été portée sur les rapports qu'entretiennent les membres d'une famille entre les générations. De plus, les questions qui ont été posées concernent non seulement les liens qui unissent les parents avec leurs enfants, mais également ceux qui peuvent exister avec les enfants d'un éventuel partenaire. L'étude des relations intergénérationnelles est également possible avec les familles recomposées (e.g. Steinbach et Hank, 2016).

Bien que le programme permette une analyse comparative à l'échelle internationale, dans le cadre de ce mémoire, les données retenues ne concernent que la Belgique. Le pays a accueilli l'enquête lors de la première vague entre 2008 et 2010. Nous mettrons toutefois en perspective nos résultats avec d'autres travaux portant sur l'Europe.

### 4.2. Echantillon

Ce mémoire se concentre sur les relations intergénérationnelles entre deux générations qui ne vivent plus ensemble, donc sur le rapport entre parents et enfants non-cohabitants. La population de départ sélectionnée est composée des parents d'un enfant non-cohabitant, que celui-ci soit son enfant biologique ou celui de son ou sa partenaire. Sur un total de 17.836 personnes interviewées au moment de l'enquête, 4.966 personnes répondent à ce critère et formeront notre population d'intérêt.

Toutefois, dans le but de pouvoir se concentrer sur la relation qui unit le parent et l'enfant, l'unité d'analyse ne limite pas uniquement au parent. Chaque relation parent-enfant va être prise en compte de manière individuelle. Un parent ayant plusieurs enfants sera donc représenté plusieurs fois dans le fichier d'analyse et ses réponses apparaîtront plus souvent que celles d'un parent ayant un seul enfant. En d'autres termes, notre unité d'analyse concerne les relations entre individus, et pas les individus

eux-mêmes. Le nombre d'observations s'étend donc de 4.966 parents à un total de 5.253 relations parent-enfant.

### 4.3. Description des variables

#### 4.3.1. Variables dépendantes

Afin de tester le lien entre les configurations familiales et la qualité de la solidarité intergénérationnelle, deux variables dépendantes ont été retenues.

La première fait l'état du lien émotionnel. La variable a été créée à partir de la question '*Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de vos relations avec [Prénom] ? Donnez une note de 0 à 10 où 0 signifie « pas du tout satisfait(e) », 10 « totalement satisfait(e) ».*'. Cette variable fait référence à la solidarité affective dans la typologie de Bengston (2001).

La seconde variable se concentre sur la fréquence des contacts entre le parent et l'enfant non-résident et fait référence à une forme de solidarité associationnelle (Bengston, 2001). Cette variable a été recodée à partir de deux questions auxquelles les parents ont pu répondre, l'une indiquant la fréquence numérique des contacts et l'autre indiquant l'unité de temps (semaine, mois ou année). À partir de ces réponses, 7 catégories de réponses ont été recodées allant de 0 (jamais ou moins d'une fois par an) à 7 (tous les jours).

#### 4.3.2. Variables explicatives

La principale variable explicative qui est utilisée pour cette analyse est celle de la configuration familiale. On en distinguera trois types : (1) les familles dites '*intactes*' - avec deux parents biologiques et leurs enfants ; (2) les familles recomposées '*simples*' - avec un parent biologique, un parent partenaire et les enfants de l'un des deux parents uniquement ; (3) et enfin les familles recomposées '*complexes*' - un parent biologique et l'autre non-biologique et des enfants des deux parts.

Pour chaque type de configuration familiale, le lien qui unit le parent et l'enfant est précisé, qu'il soit biologique ou recomposé. Il y a donc un total de cinq modalités de réponses à cette variable : un lien biologique au sein d'une famille intacte, un lien biologique ou un lien recomposé au sein d'une famille recomposée simple et un lien biologique ou un lien recomposé au sein d'une famille recomposée complexe.

Au niveau individuel, l'âge et le genre du parent et de l'enfant ont été ajoutés à l'analyse.

Les autres variables ne concernent ensuite que les caractéristiques individuelles des parents. Elles font état de leur statut matrimonial (marié, divorcé, ou veuf), de leur état de santé subjectif (1= en très bonne santé, à 5 = en très mauvaise santé), de leur capacité financière (1 = avec très grande difficulté, à 5 = sans aucune difficulté) de leur nombre total d'enfants (liens biologiques et non-biologiques compris) et de leur niveau d'éducation. Cette dernière variable en particulier a été recodée de manière particulière. Dans l'enquête GGP, le niveau d'éducation a été classé selon *l'International Standard Classification of Education (ISCED)*. À l'instar du travail de Steinbach & Hank (2016), les niveaux d'éducation 1 à 4 ont été recodés comme faible niveau d'éducation, tandis que les niveaux 5 et 6 ont été recodés comme élevé, pour limiter le nombre de modalités et faciliter l'interprétation.

Enfin, deux variables supplémentaires, pouvant porter une influence certaine sur les variables dépendantes, ont été ajoutées : la proximité géographique entre le ménage des parents et des enfants (mentionnée en minutes) et l'adhésion aux normes familiales.

La variable de proximité géographique a été créée à partir de la question '*Combien de temps vous faut-il pour aller de chez vous à chez [Prénom] ?*', pour laquelle le répondant a eu l'occasion d'y répondre en précisant les heures et les minutes. La variable a été recodées en minutes, avec une transformation logarithmique pour amortir l'effet des valeurs extrêmes.

Manquant d'information sur la construction de l'indicateur dans le travail de Steinbach et Hank (2016), la variable relative à l'adhésion aux normes familiales a été recodée suivant une démarche personnelle. Elle a été construite à l'aide de la méthode d'analyse en composantes principales (ACP). Cette méthode a été retenue, car les variables faisant référence aux valeurs familiales sont fortement corrélées les unes par rapport aux autres, et font donc sûrement l'état d'un même phénomène. Réduire l'ensemble de variables doit permettre de synthétiser l'information et d'en faciliter l'interprétation. Une variable synthétique a donc été créée dans ce but. Elle s'étend d'une valeur de 0 à 100 qui indique le degré d'accord avec l'idée qu'il est du devoir

de l'enfant de s'occuper de leurs parents lorsque ceux-ci sont dans le besoin. L'encadré 1 fournit plus d'informations sur les détails de la démarche de l'ACP.

#### **Encadré n°1 : Analyse en composantes principales**

L'analyse en composantes principales (ACP) est une méthode de synthétisation de l'information. Un trop grand nombre de variables (fortement corrélées entre elles) fait souvent l'objet d'un même phénomène. L'ACP permet donc d'identifier des dimensions (ou composantes) qui résument la totalité, ou une partie, de la variation commune de l'ensemble des indicateurs retenus (Masuy-Stroobant, 2013). Celles-ci formeront alors de nouvelles variables synthétiques, résumant l'ensemble de l'information du groupe de variables initial.

Les variables introduites dans l'ACP ont été choisies sur base de deux critères : (1) elles font l'état d'une forme d'entraide intergénérationnelle, que ce soit un soutien financier, une responsabilité, un soutien affectif ou par le soin ; (2) elles établissent un lien entre l'enfant et le parent et réduisent donc la notion de lien intergénérationnel à deux générations. Pour chaque variable, le répondant a eu l'occasion d'évaluer son adhésion à une opinion sur une note entre 1 et 5, où 1 correspond à '*tout à fait d'accord*', et 5 à '*pas du tout d'accord*'. Un total de sept variables a été donc été retenu :

- a1111\_b : Les parents devraient aider financièrement leurs enfants adultes si ceux-ci ont des difficultés financières.
- a1111\_c : Si leurs enfants adultes en ont besoin, les parents devraient modifier leur propre vie afin de pouvoir les aider.
- a1112\_a : Les enfants adultes sont responsables de la prise en charge de leurs parents si ceux-ci en ont besoin.
- a1112\_b : Les enfants adultes devraient adapter leur vie professionnelle aux besoins de leurs parents.
- a1112\_c : Si les parents ont besoin d'être pris en charge, c'est aux filles plus qu'aux fils que revient la responsabilité de s'en occuper.
- a1112\_d : Les enfants adultes devraient aider financièrement leurs parents si ceux-ci ont des difficultés financières.
- a1112\_e : Les enfants adultes devraient accueillir chez eux leurs parents si ceux-ci ne sont plus en mesure de vivre seuls.

Via l'ACP, ce groupe de variables a donné lieu à la construction de nouvelles variables synthétiques. Le Tableau 3 présente les saturations des variables de départ sur la composante 1 et la composante 2, qui sont par construction indépendantes. Pour savoir quelle(s) composante(s) retenir pour la suite de l'analyse, il est intéressant d'attirer son regard vers la valeur propre et la variance totale des composantes. En effet, pour qu'une composante ait réellement un pouvoir de simplification de l'information, il faut que la valeur propre soit supérieure à 1, ce qui signifie que la composante concernée représente plus de variance qu'une des variables d'origine (Masuy-Stroobant, 2013).

Tableau 3: Saturation (r) des 7 indicateurs liés aux valeurs « familiales »

	<i>Composante 1</i>	<i>Composante 2</i>
a1111_b	0.59	-0.46
a1111_c	0.62	-0.07
a1112_a	0.69	-0.17
a1112_b	0.68	0.38
a1112_c	0.46	0.72
a1112_d	0.70	-0.25
a1112_e	0.64	0.34
Valeur propre	2.80	0.97
Variance totale (%)	40.5	13.92

Seule la première composante a une valeur propre supérieure à 1 (Tableau 3). On choisira donc ici de ne s'intéresser qu'à cette première dimension comme résumé de la variation du groupe de variables. Celle-ci explique 40.5% de la variance initiale totale des sept indicateurs de départ.

Parmi les indicateurs qui contribuent le plus à la construction de cette première dimension, les variables qui y sont fortement associées sont les variables 'a1112\_d' (saturation = 0.7), 'a1111\_c', 'a1112\_a', 'a1112\_b' et 'a1112\_e' (saturation > 0.6). Les autres variables restent toutes corrélées à la première dimension, même si c'est dans une moindre mesure. L'idée principale qui ressort de ce groupe de variables est que les enfants devraient être en mesure d'aider leurs parents lorsque ceux-ci sont dans le besoin.

Par facilité d'interprétation, les valeurs obtenues ont été réadaptées sur une échelle de 0 à 100 (où 0 = pas du tout d'accord, et 100 = tout à fait d'accord).

#### 4.4. Méthode

Afin de pouvoir tester le lien potentiel entre les indicateurs de lien intergénérationnel et la structure familiale, deux méthodes vont être utilisées. La première est de nature bivariée (entre deux variables). Il s'agit d'une analyse de variance ANOVA. La seconde méthode est une régression linéaire multiple, qui est la méthode utilisée dans le travail de Steinbach et Hank (2016). Elle permet de prendre plusieurs variables en considération pour comprendre l'influence d'autres éléments dans la variation de la solidarité intergénérationnelle.

##### 4.4.1. Le test de Fisher et l'ANOVA

Ce test permet de tester la variance entre une variable quantitative et une variable qualitative à plus de deux modalités. Dans le cas de ce mémoire, on peut donc tester les niveaux de solidarité intergénérationnelle (satisfaction de la relation et fréquence des contacts) avec les cinq modèles de configuration familiale (famille intacte, famille recomposée simple ou complexe, avec distinction selon que le lien soit biologique ou non).

Au-delà de la simple comparaison des moyennes, ce test permet de s'intéresser à la dispersion de la variable quantitative autour de sa moyenne en distinguant plusieurs sous-ensembles (Moreau et al, 2013). Ainsi, il sera possible de distinguer la variance qui existe entre les modèles de configuration familiale (variance inter-groupes) et la variance au sein même des modèles (variance intra-groupe). Si la variance inter-groupes se montre élevée, on pourra alors conclure que les différences de moyennes sont liées aux modèles des configurations familiales et non à des caractéristiques personnelles.

##### 4.4.2. La régression linéaire multiple

La régression linéaire multiple permet, quant à elle, d'ajouter des variables indépendantes supplémentaires à l'analyse et de comprendre leur effet sur la variable de manière simultanée. Elle permet donc d'évaluer l'effet d'une variable indépendante (modèle de configuration familiale) sur une variable dépendante (lien intergénérationnel), tout en contrôlant l'effet d'autres variables (genre, âge, niveau d'éducation, etc.). Elle permet également de trouver les meilleurs prédicteurs de la valeur d'une variable (Schoumaker et al, 2013).

## 5. Résultats

### 5.1. Analyse descriptive

La configuration familiale qui prédomine dans notre échantillon est celle des familles intactes, comptant pour 61 % des relations parent-enfant (Tableau 4). En comparaison avec la répartition que l'on retrouve dans les pays étudiés par Steinbach et Hank (2016), la Belgique, avec un taux de 39 % est celle qui présente la plus grande part de relations en familles recomposées contre 22,1% en France, 22.8% en Allemagne et 34% en Russie.

Tableau 4 : Analyse exploratoire des principales variables

	Moyenne	Ecart-type
Lien émotionnel (variable dépendante)	8.41	2.26
Fréquence des contacts (variable dépendante)	4.86	1.88
Famille intacte (%)	0.61	-
Famille recomposée simple (lien biologique)	0.17	-
Famille recomposée simple (lien recomposé)	0.04	-
Famille recomposée complexe (lien biologique)	0.07	-
Famille recomposée complexe (lien recomposé)	0.09	-
Âge du parent	60.38	11.23
Genre du parent (% mère)	0.54	-
Statut marital (% marié)	0.65	-
Niveau d'éducation (% faible)	0.76	-
Capacité financière	3.89	1.29
État de santé général	2.22	0.89
Nombre d'enfants	3.16	1.66
Âge de l'enfant	34.63	10.73
Genre de l'enfant (% fille)	0.50	-
Adhésion aux normes familiales (indicateur composite)	58.84	15.30
Proximité géographique (en minutes) après transformation. log.	2.93	1.27
N	5253	

**Lien émotionnel** : “Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de vos relations avec [Prénom] ? Donnez une note de 0 à 10 où 0 signifie « pas du tout satisfait(e) », 10 « totalement satisfait(e) .”

**Fréquence des contacts** : 0 = jamais, 1 = une fois par an, 2 = plusieurs fois par an, 3 = une fois par mois, 4 = plusieurs fois par mois, 5 = une fois par semaine, 6 = plusieurs fois par semaine, 7 = tous les jours

**Capacité financière** : “En pensant au revenu mensuel total de votre ménage, vous diriez que vous avez des fins de mois ... » (1 = très difficiles, 6 = très faciles)

**État de santé général** : “Comment est votre état de santé général ?” (1 = très bon, 5 = très mauvais)

Tableau 5 : Distribution des variables de solidarité intergénérationnelle selon le modèle de configuration familiale

Lien émotionnel					
	Famille intacte	Famille rec. simple (lien biol)	Famille rec. simple (lien rec)	Famille rec. complexe (lien biol)	Famille rec. complexe (lien biol)
Min.	0	0	0	0	0
1 <sup>er</sup> Qu.	8	7	8	7	5
Médiane	9	9	8	8	8
Moyenne	8.79	7.69	7.87	7.50	6.80
3 <sup>ème</sup> Qu.	10	10	10	10	9
Max.	10	10	10	10	10
Fréquence des contacts					
	Famille intacte	Famille rec. simple (lien biol)	Famille rec. simple (lien rec)	Famille rec. complexe (lien biol)	Famille rec. complexe (lien rec)
Min.	0	0	0	0	0
1 <sup>er</sup> Qu.	5	2	3	3	2
Médiane	6	5	5	5	5
Moyenne	5.16	4.13	4.07	4.42	4.09
3 <sup>ème</sup> Qu.	6	6	6	6	6
Max.	7	7	7	7	7

**Lien émotionnel** : “Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de vos relations avec [Prénom] ? Donnez une note de 0 à 10 où 0 signifie « pas du tout satisfait(e) », 10 « totalement satisfait(e).”

**Fréquence des contacts** : 0 = jamais, 1 = une fois par an, 2 = plusieurs fois par an, 3 = une fois par mois, 4 = plusieurs fois par mois, 5 = une fois par semaine, 6 = plusieurs fois par semaine, 7 = tous les jours

Après une brève observation des moyennes (Tableau 5), on peut déjà voir que les familles intactes se démarquent des modèles recomposés, avec une moyenne des indices de qualité de relation systématiquement plus élevée. En effet, la moyenne de satisfaction de la relation parent-enfant s’élève à 8.79, contre un score moyen qui varie entre 6.8 et 7.87 pour les familles recomposées. De même que pour la fréquence des contacts, dans les familles intactes, les parents ont tendance à voir leurs enfants une fois par semaine à plusieurs fois par semaine. Tandis que les parents de familles recomposées verraient en moyenne leurs enfants plusieurs fois par mois. Si la moyenne générale de ses variables, qui s’établit à 8.41 pour le lien émotionnel et 4.86 pour la fréquence des contacts (Tableau 4), paraît fort élevée vis-à-vis des valeurs pour les familles recomposées, ceci s’explique par la part importante de familles intactes, qui représentent 61% de notre échantillon. On peut également relever que les relations font preuve d’un degré de lien intergénérationnel généralement élevé avec des médianes qui s’élèvent entre 8 et 9 pour la satisfaction de la relation et entre 5 et 6 pour la fréquence des contacts.

## 5.2. Analyse statistique

### 5.2.1. L'analyse de variance

L'application du test F va permettre de tester l'existence d'une relation entre le modèle de configuration familiale et le lien intergénérationnel (lien émotionnel et fréquence des contacts). La variable de configuration familiale étant polychotomique (plus de deux modalités), le test F ne permet que de connaître si l'une des moyennes d'un sous-groupe familial diffère de celle d'un autre sous-groupe. Elle ne permet pas de savoir la contribution spécifique de chaque modalité de configuration familiale dans la variation du lien intergénérationnel.

Pour l'heure, deux hypothèses peuvent être donc présentées :

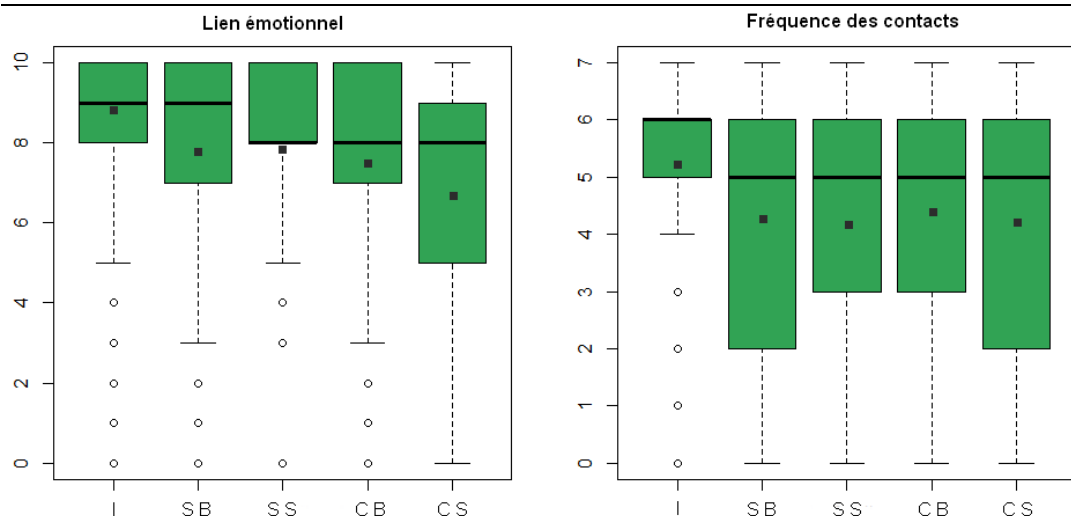
**H<sub>0</sub>** : Il n'y a pas de lien entre le modèle familial et le degré de solidarité intergénérationnelle. Les moyennes de solidarité intergénérationnelle ne diffèrent pas selon le modèle de configuration familiale.

**H<sub>1</sub>** : Tous les modèles familiaux ne sont pas égaux en matière de lien intergénérationnel

Si l'on se réfère à la figure 5, on peut voir qu'il existe une légère variation dans les moyennes de lien intergénérationnel, mais surtout une plus grande variation entre les familles intactes et les familles recomposées.

Figure 5 : Boîtes à moustache du lien intergénérationnel

*I = famille intacte, SB = famille recomposée simple (lien biologique), SS = famille recomposée simple (lien recomposé), CB = famille recomposée complexe (lien biologique), CS = famille recomposée complexe (lien recomposé)*



A la vue des seuils de significativité ( $Pr(>F)$ ) dans le Tableau 6), on peut rejeter  $H_0$ . Ceux-ci sont inférieurs à 0.05, ce qui signifie qu'on a moins de 5% de chance de se tromper en rejetant  $H_0$ . Cela veut dire que la variation du lien intergénérationnel entre les différents modèles de configuration familiale est plus importante que la variation à l'intérieur même de ces modèles.

Tableau 6 : Test F entre le modèle de configuration familiale et le lien intergénérationnel

Lien émotionnel					
	Df	Sum Sq	Mean Sq	F value	Pr(>F)
Modèle de composition familiale	4	1571	392.8	81.67	<2e-16 ***
Résidus	4503	21658	4.8	-	-
Fréquence des contacts					
	Df	Sum Sq	Mean Sq	F value	Pr(<F)
Modèle de composition familiale	4	914	228.42	68.28	<2e-16 ***
Résidus	4502	15061	3.35	-	-

Seuils de significativité : 0 '\*\*\*' 0.001 '\*\*' 0.01 '\*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

746 valeurs manquantes supprimées

Toutefois, comme il a déjà été énoncé, le test de Fisher ne permet pas de comprendre le degré de variation qui existe entre chacune des modalités de configurations familiales. Un test post-hoc est donc nécessaire. Dans le cas présent, c'est le test de Bonferroni qui a été choisi. Il permet d'estimer les seuils de significativité pour chaque combinaison familiale en les associant par paire. Ce test va notamment se montrer utile pour comprendre s'il y a une différence de moyenne significative selon le type de lien (lien biologique ou recomposé) qui unit le parent et l'enfant au sein des familles recomposées.

Selon les résultats présentés dans le Tableau 7, ce sont surtout les familles intactes qui se distinguent de tous les types de familles recomposées, avec un seuil de significativité en dessous de 0.05. Une distinction s'applique également avec le modèle de famille recomposée complexe (dans la relation entre beau-parent et enfant non-biologique) et tous les autres modèles de configuration familiale au niveau du lien émotionnel. Ce modèle est indiqué dans le Tableau 7 au nom de '*Fam. rec. complexe (rec)*'.

Tableau 7 : Comparaison par paires des seuils de significativité

Lien émotionnel				
	Famille intacte	Fam. rec. simple (biol)	Fam. rec. simple (rec)	Fam. rec. complexe (biol)
Fam. rec. simple (biol)	< 2e-16	-	-	-
Fam. rec. simple (rec)	0.0082	1.0000	-	-
Fam. rec. complexe (biol)	< 2e-16	1.0000	1.0000	-
Fam. rec. complexe (rec)	< 2e-16	6.3e-05	0.0093	0.0126
Fréquence des contacts				
Fam. rec. simple (biol)	< 2e-16	-	-	-
Fam. rec. simple (rec)	2.4e-05	1.00	-	-
Fam. rec. complexe (biol)	2.6e-11	0.14	1.00	-
Fam. rec. complexe (rec)	6.1e-11	1.00	1.00	0.67

Méthode d'ajustement des p-valeurs : Bonferroni

Il est important de signaler que les conditions d'application du test de l'ANOVA ne sont toutefois pas remplies ici. Idéalement, il faudrait avoir une distribution normale des données du lien intergénérationnel et une variance similaire entre les différentes modalités de réponses. Or, à la vue des boîtes à moustache (Figure 5), on peut remarquer que les données plafonnent à des valeurs élevées (voir Annexe 1) et que la variance n'est pas similaire pour toutes les modalités (la taille des boîtes varie beaucoup selon le modèle de configuration familiale). On ne peut donc pas prendre les résultats de ce test pour acquis. L'usage d'une régression devrait permettre de confirmer la tendance qui a été observée jusqu'à présent, qui suggère que la qualité du lien intergénérationnel est en effet liée au modèle de configuration familiale.

### 5.2.2. Régressions

Une autre façon de tester l'association entre le modèle de configuration familiale et qualité du lien intergénérationnel est d'utiliser une régression. Elle permet non seulement de comprendre si les variables dépendantes et la variable indépendante sont liées, mais elle donne également des informations sur la direction de la relation. Il sera possible de comprendre à quoi s'attendre au niveau du lien intergénérationnel si l'on passe d'un modèle de famille intacte à un modèle de famille recomposée.

Deux types de régression sont présentés. La première, la régression linéaire simple, permet de tester directement le lien entre la variable dépendante et la variable indépendante principale, en l'absence d'autres indicateurs. Elle ne prend en compte

que le lien intergénérationnel (lien émotionnel ou fréquence des contacts) et le modèle de configuration familiale. La seconde régression, en incluant plusieurs autres variables, permet de comprendre si l'effet observé dans la régression linéaire simple n'est pas influencé par ces autres variables (variables de contrôle). De plus, le fait d'ajouter d'autres variables à l'analyse permet de mieux cerner l'ensemble des dynamiques qui influencent le lien intergénérationnel.

Les résultats des régressions sont présentés dans le tableau qui suit (Tableau 8).

Tableau 8 : Régression linéaire et multiple concernant les relations parent-enfant

	Lien émotionnel		Fréquence des contacts	
	Modèle linéaire simple 1	Modèle multiple 1	Modèle linéaire simple 2	Modèle multiple 2
Réf : Famille intacte				
Fam. rec. simple (lien biologique)	-1.29 *** (0.13)	-1.08 *** (0.13)	-0.73 *** (0.10)	-0.56 *** (0.10)
F. rec. simple (lien recomposé)	-1.99 *** (0.19)	-1.60 *** (0.18)	-1.06 *** (0.15)	-0.87 *** (0.14)
F. rec. complexe (lien biologique)	-1.10 *** (0.09)	-0.88 *** (0.11)	-1.02 *** (0.07)	-0.81 *** (0.09)
F. rec. complexe (lien recomposé)	-0.91 *** (0.27)	-0.30 (0.26)	-1.08 *** (0.23)	-0.68 *** (0.20)
Âge du parent		0.02 *** (0.00)		0,00 (0.00)
Genre du parent (mère)		0.28 *** (0.06)		0.23 *** (0.05)
Statut marital (marié.e)		0.46 *** (0.12)		0.14 (0.09)
Statut marital (divorcé. e)		0.46 ** (0.16)		0.07 (0.12)
Statut marital (veuf.ve)		0.08 (0.16)		-0.04 (0.12)
Capacité financière		0.06 * (0.02)		0.02 (0.02)
Niveau d'éducation (faible)		-0.25 ** (0.07)		0.00 (0.05)
État de santé général		-0.08 * (0.03)		0,00 (0.02)
Nombre d'enfants		-0.04 * (0.02)		-0.07 *** (0.01)
Âge de l'enfant		-0.01 * (0.01)		-0.02 *** (0.00)
Genre de l'enfant (femme)		0.21 *** (0.00)		0.18 *** (0.04)
Accord avec les normes familiales		-0.01 *** (0.00)		-0.00 ** (0.00)
Prox. géographique en min. (log)		-0.19 *** (0.02)		-0.59 *** (0.02)
Constante	8.79 *** (0.04)	8.59 *** (0.34)	5.16 *** (0.03)	7.52 *** (0.26)
N	5253	5253	5253	5253
R <sup>2</sup>	0.06	0.10	0.06	0.25

Seuils de significativité : < 0 '\*\*\*\*' 0.001 '\*\*\*' 0.01 '\*\*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

### 5.2.2.1. Lien émotionnel

Avec les deux modèles, on peut voir que le degré de satisfaction que ressent un parent vis-à-vis de sa relation avec son enfant est significativement associé avec le modèle familial dans lequel il vit. Pour rappel, les parents ont eu l'occasion de répondre sur une échelle allant de 0 à 10, à la question : '*à quel degré êtes-vous satisfait de votre relation avec votre enfant ?*'. Si les parents de familles intactes évaluent leur relation avec leur enfant à une moyenne de 8.79, ce degré diminue de 0.91 à 1.99 pour les familles recomposées (comme il a été énoncé dans la partie descriptive). Ce sont les relations dans les familles recomposées simples qui présentent le plus faible degré de lien émotionnel, notamment quand les parents et les enfants ne partagent pas de lien biologique dans la relation. Si les coefficients de régression sont plus fortement négatifs avec la régression linéaire simple, la tendance reste bien présente dans les modèles avec ajustement. À l'inclusion de variables supplémentaires, les parents de familles recomposées seraient alors moins satisfaits de 0.88 à 1.60 points de la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant. Notons tout de même qu'à la suite de l'ajout de variables supplémentaires, la différence entre le degré de satisfaction déclaré dans le cadre d'un modèle de famille recomposée complexe avec relation non-biologique, par rapport aux familles intactes, n'est plus statistiquement significative.

Les seuils de significativité témoignent de la solidité de l'association entre notre variable indépendante principale et les deux variables dépendantes. Quasiment tous les coefficients de régression relatifs aux configurations familiales sont significatifs au seuil de 1%. En plus du modèle de configuration familiale, on peut donc ajouter d'autres variables qui sont associées au lien émotionnel qui lie un parent avec son enfant. On compte parmi celles-ci l'âge du parent, le fait d'être mère et le fait d'être marié(e), le genre de l'enfant, l'adhésion aux normes familiales et la proximité géographique ( $p < 0,001$ ). Dans une moindre mesure, le fait d'être divorcé et le niveau d'éducation portent une légère influence ( $p < 0.01$ ). Enfin, les capacités financières, l'état de santé, le nombre total d'enfants et l'âge de l'enfant y sont également très légèrement associés ( $p < 0.05$ ).

Parmi les variables qui sont le plus fortement associées, les éléments qui favorisent une meilleure qualité de relation affective sont le fait d'être mère, le fait d'être marié et le fait que la relation parent-enfant associe le parent à une fille plutôt qu'à un garçon. Bien que fortement associés au lien affectif, l'âge du parent et l'adhésion aux normes

familiales ne portent une influence que peu affirmée. On peut toutefois préciser que le coefficient de régression de l'âge du parent indique qu'à chaque année gagnée, le degré de satisfaction de la relation aurait tendance à augmenter 0.02. Pour la variable d'adhésion aux normes familiales (degré d'attente de solidarité de la part de son enfant) qui a été construite sur une échelle de 0 à 100, à chaque degré supplémentaire d'adhésion à ces normes, la satisfaction de la relation baisse de 0.01. Enfin, on peut également retenir que le fait d'appartenir à un modèle familial recomposé et d'habiter loin de son enfant ne favorisent pas le lien émotionnel entre le parent et l'enfant.

Le tableau 9 permet d'avoir un aperçu général des variables qui sont associées au lien émotionnel. Celui-ci croise la direction de l'association entre les variables explicatives et la variable indépendante, et le degré de significativité de cette association. La direction de l'association a été distinguée en trois sous-ensembles : une association positive dont le coefficient de régression est supérieur à 0.1, une association négative (-) avec un coefficient inférieur à -0.1 et une association où la direction n'est pas très affirmée avec un coefficient situé entre -0.1 et 0.1 (+-).

Tableau 9 : Récapitulatif des facteurs influençant le lien émotionnel entre le parent et l'enfant

		Direction de l'association		
		+	+ -	-
Significativité de l'association	Elevée ( $p < 0.001$ )	Être mère Être marié Avoir une fille	Âge du parent Adhésion aux normes familiales	Appartenir à une famille recomposée Distance géographique
	Modérée ( $p < 0.01$ )	Être divorcé(e)	-	Niveau d'éducation faible
	Faible ( $p < 0.05$ )	-	Capacité financière État de santé général Âge de l'enfant Nombre d'enfants	-

Enfin, les coefficients des déterminations ajustés ( $R^2$ ) permettent de comprendre à quel point l'ensemble des variables choisies permet d'expliquer la variabilité totale de la variable dépendante (Tableau 8). Par exemple, le fait de ne prendre en compte que le modèle de configuration familiale comme variable explicative du lien émotionnel ne permet d'expliquer que 6 % de toute la variation du lien émotionnel. Si l'on ajoute les autres variables de la régression linéaire multiple, alors le  $R^2$  augmente à 10%, ce qui reste relativement faible. On peut donc comprendre que 10% du lien émotionnel peut être expliqué par l'ensemble des variables choisies.

#### 5.2.2.2. *Fréquence des contacts*

Comme cela a été observé avec la satisfaction du lien émotionnel, il existe une association négative entre le fait d'être parent d'une famille recomposée et la fréquence des contacts en face en face avec son enfant. Pour rappel, la variable de la fréquence des contacts a été construite sur une échelle allant de 0 à 7, où 0 correspond à 'jamais' et 7 à 'tous les jours'.

Les seuils de significativité indiquent, en effet, que, tous les modèles de configuration familiale sont significativement associés à la fréquence des contacts (Tableau 8). À partir des résultats de la régression linéaire simple, ce sont les beaux-parents de familles recomposées simples et complexes qui verraient le moins souvent les enfants qui ne leur sont pas biologiquement liés, avec un coefficient de régression respectif de -1.06 et -1.02. Toutefois, à l'ajout des autres variables, l'effet se réduit pour les beaux-parents des familles recomposées complexes. Ce sont alors les beaux-parents de familles recomposées simples (comme pour la régression simple) et les parents biologiques de familles recomposées complexes qui auraient les contacts les moins fréquents avec leur enfant, avec des coefficients respectifs de -0.87 et -0.81.

Les autres variables qui sont associées à une différence dans la fréquence des contacts entre le parent et l'enfant sont leur genre, la proximité géographique, le nombre d'enfants, l'âge de l'enfant ( $p < 0.001$ ) et l'adhésion aux normes familiales ( $p < 0.01$ ). Bien qu'associés avec la variable dépendante, le nombre d'enfants, l'âge de l'enfant et l'adhésion aux normes familiales ne présentent pas des coefficients de régression très affirmés. Toutes montrent toutefois une association négative avec la fréquence des contacts.

En revanche, pour espérer avoir plus souvent des contacts avec son enfant, il vaut mieux être une femme, que l'enfant soit une fille également et la distance géographique qui sépare le ménage du parent et l'enfant soit courte.

Comme pour la variable du lien émotionnel, un tableau récapitulatif de l'effet des variables est présenté plus bas (Tableau 10).

Tableau 10 : Récapitulatif des facteurs influençant la fréquence des contacts entre le parent et l'enfant

		Direction de l'association		
		+	+ -	-
Significativité de l'association	Elevée ( $p < 0.001$ )	Être mère Avoir une fille	Âge de l'enfant Nombre d'enfants	Appartenir à une famille recomposée Distance géographique
	Modérée ( $p < 0.01$ )	-	Adhésion aux normes familiales	-
	Faible ( $p < 0.05$ )	-	-	-

Enfin, à la vue des  $R^2$  (Tableau 8), on remarque que la variable de la fréquence des contacts est mieux expliquée par l'ensemble des variables choisies que la variable du lien émotionnel. En effet, 25% de sa variabilité se retrouve expliquée par nos variables.

## 6. Discussion

---

### 6.1. Analyses

Les tests statistiques conduits ont permis de tester une première hypothèse qui indique que le lien intergénérationnel entre un parent et son enfant non-cohabitant serait plus faible dans les familles recomposées que dans les familles intactes. Les recherches scientifiques réalisées sur le sujet avaient déjà vérifié cette hypothèse générale, mais nous la confirmons ici pour la Belgique (cfr. point 2.4.2.). Pour ce mémoire, le lien intergénérationnel est compris de deux façons : en tant que satisfaction du lien émotionnel et comme fréquence des contacts. Si toutes les formes de relations dans les familles recomposées semblent être caractérisées par un lien intergénérationnel plus faible que dans les familles ‘intactes’, on peut retenir que ce sont surtout les parents de familles recomposées simples qui se démarquent le plus avec des degrés de solidarité intergénérationnelle plus faibles. Cet effet est accentué si le parent ne partage pas de lien biologique avec l’enfant. On peut également signaler qu’au niveau de la fréquence des contacts, les parents auraient encore moins tendance à voir leurs enfants biologiques lorsque ceux-ci ne sont pas les seuls enfants de la famille (famille recomposée complexe).

Notons tout de même que si les résultats laissent entendre que le lien intergénérationnel est plus faible dans les familles recomposées, les moyennes des variables de lien intergénérationnel restent élevées, que l’on appartienne à une famille intacte ou à une famille recomposée.

L’hypothèse qui suppose que le lien intergénérationnel souffrirait de la nature du lien qui unit le parent avec l’enfant (lien biologique ou non-biologique) n’a par contre pas été vérifiée dans nos résultats. Le test de Bonferroni montre, en effet, que c’est plus le fait d’appartenir à une famille recomposée qui influence le lien intergénérationnel, que le fait d’être le parent biologique (ou pas) de l’enfant. Une exception se démarque toutefois pour les relations entre beaux-parents et enfants au sein de familles recomposées complexes pour la variable du lien émotionnel. En effet, le degré de satisfaction de la relation se distingue de celui des relations biologiques au sein du même modèle familial (mais également des modèles de familles recomposées simples). Nous n’avons pas testé à l’aide d’un test statistique cette hypothèse dans le cadre de l’analyse de régression (ce qui peut être fait via un changement dans la

modalité de référence, par exemple), mais les coefficients associés aux différentes formes de liens dans les familles recomposées sont très proches les uns des autres.

Ensuite, certains éléments ont, pour les deux types de lien intergénérationnel, marqué leur influence. C'est le cas, notamment, du genre du parent et de l'enfant. Il semblerait, en effet, que les femmes soient plus aptes à entretenir une qualité de relation intergénérationnelle que les hommes, dans un sens comme dans l'autre.

On retrouve, ensuite, l'influence de la proximité géographique sur la qualité du lien intergénérationnel. Plus les enfants habitent loin de leurs parents, moins ils auraient tendance à se rencontrer et moins les parents seraient satisfaits de leur relation. Si l'effet d'association entre la proximité géographique et la fréquence des contacts se laisse facilement interpréter par un aspect pratique, on peut davantage s'interroger sur le lien qui s'exerce avec le degré de satisfaction de la relation. En effet, on peut s'interroger sur l'ordre de la cause et de l'effet et s'il n'existe pas une forme d'endogénéité dans la relation. Est-ce que les enfants habitent loin de leurs parents parce qu'ils entretiennent une moins bonne relation avec eux ? Ou est-ce qu'ils entretiennent une moins bonne relation parce qu'ils habitent loin l'un de l'autre ? Est-ce que les deux affirmations sont vraies et se complètent ?

Enfin, certaines variables sont associées au lien intergénérationnel mais n'indiquent pas de direction nettement affirmée. C'est le cas du nombre d'enfants du parent (pour la fréquence des contacts), de l'âge du parent (lien émotionnel) et de l'enfant (fréquence des contacts) et de l'adhésion aux normes familiales. La variable du nombre d'enfants marque néanmoins une association légèrement négative avec la fréquence des contacts entre le parent et l'enfant. Cela s'accorde avec l'idée que les parents auraient plus de difficulté à répartir leur temps pour chacun des enfants si ceux-ci sont plus nombreux (Seltzer et al, 2013). En ce qui concerne les variables liées aux âges, on peut comprendre que plus le parent est âgé, plus il aura tendance à se sentir satisfait de la relation qu'il entretient avec son enfant. Alors que plus son enfant âgé, moins ils auront des contacts fréquents. Cela peut être mis en lien avec le degré d'indépendance que l'enfant gagne en vieillissant. La variable d'adhésion aux normes familiales s'est également démarquée avec un coefficient de régression peu marqué. Cela peut s'expliquer par les unités de mesure de cette variable qui vont de 0 à 100 et qui représentent un large spectre de réponses. Si les unités de mesures avaient varié de 0 à

10 par exemple, le coefficient de régression aurait certainement été plus marqué. On peut principalement retenir de cette variable son association négative avec le degré de lien intergénérationnel. En ce qui concerne le degré de satisfaction de la relation, on peut peut-être comprendre de ces résultats que les parents qui ont de plus grandes attentes vis-à-vis de l'implication de leur enfant se sentent moins satisfaits ou plus rapidement déçus de leur relation.

## 6.2. Limites de la recherche et pistes d'approfondissements

### 6.2.1. Données

Les données de GGP ne permettent une analyse que sur les liens intergénérationnels qui s'exercent sur deux générations. Il serait intéressant de pouvoir l'étendre à trois, voire à quatre générations. En effet, les inquiétudes liées à la solidarité intergénérationnelle concernent surtout une population vieillissante qui va de plus en plus être amenée à connaître ses petits-enfants et arrière-petits-enfants (Pennec, 1996). Comme on constate ici que la recomposition familiale porte déjà une influence dans la qualité des rapports entre parents et enfants. On peut se poser la question de ce qu'il en aurait été avec les grands-parents et leurs petits-enfants. Est-ce que l'éloignement supplémentaire d'une génération induit que les membres de familles recomposées ne se considèrent pas comme liés, ou au contraire, est-ce que cela gonfle les possibilités de liens intergénérationnels ? Ainsi dans les familles recomposées, un petit-enfant n'aurait donc plus un maximum de quatre grands-parents, mais bien de huit grands-parents, voire davantage dans les familles plus complexes. D'autre part, avec l'augmentation des familles à trois générations, la solidarité intergénérationnelle peut se comprendre comme une pression double pour la population active. La population âgée entre 35 et 60 ans peut se retrouver à devoir s'occuper à la fois de ses enfants en charge et de ses parents en situation de dépendance (Grundy et al, 1999). Cette population est appelée la '*génération sandwich*' (Miller, 1981). Il aurait alors pu être intéressant d'adapter la recherche en prenant en compte la présence simultanée de générations ascendantes et descendantes.

Un autre biais peut être soulevé vis-à-vis des données. Celles-ci ont permis d'analyser le lien intergénérationnel entre deux générations mais uniquement à partir de l'avis du parent. Pour pouvoir affirmer d'avoir brassé l'ensemble du lien intergénérationnel entre ces deux générations, il faudrait pouvoir avoir les informations concernant les

enfants et ce qu'ils ont répondu vis-à-vis de leurs parents et beaux-parents. D'autant plus que, en ce qui concerne les parents, ceux-ci auraient tendance à surestimer la qualité de leur relation avec leurs enfants en comparaison avec les réponses données par leurs enfants, en raison d'un biais affectif (Aquilino, 1994). De plus, certaines informations pourraient informer sur les caractéristiques personnelles des parents mais peu sur celles des enfants. Avoir des informations sur leur niveau d'éducation, leur état de santé, et leurs valeurs au regard de la famille, aurait pu ajouter plus de nuance à l'analyse.

En ce qui concerne la variable de la satisfaction du lien émotionnel, on peut imaginer qu'il existe également une forme de biais à son égard. Du fait qu'elle soit une variable déclarative, il est possible que les attentes du parent soient moins élevées pour ses beaux-enfants que pour ses enfants biologiques. Celui-ci pourrait alors plus facilement déclarer être satisfait avec ses beaux-enfants.

Enfin, une variable intéressante (qui avait été incluse dans le travail de Steinbach et Hank (2016)) manque à l'analyse pour la Belgique : celle du temps de résidence partagé. Il a, en effet, été vérifié qu'elle permettrait d'expliquer des différences au niveau de la solidarité intergénérationnelle, notamment dans les familles recomposées. Plus le temps de vie partagé est long, plus les enfants adultes se sentiraient obligés d'aider leurs beaux-parents dans la mesure où ils y verraient une forme de réciprocité à la participation du beau-parent dans son éducation (Coleman et al, 2005). Malheureusement, la variable y faisant référence dans les données belges n'indique que si la cohabitation entre le beau-parent et l'enfant a excédé les trois mois. Nous avons considéré que cette durée était trop courte pour pouvoir développer un sens de redevabilité.

### **6.2.2. Méthode**

Une des limites de l'analyse faite ici est que l'unité d'analyse utilisée concerne la relation parent-enfant et non l'individu interrogé lui-même. Ainsi, chaque caractéristique personnelle du parent a été répétée autant de fois qu'il a d'enfants. En d'autres termes, les réponses d'un père de cinq enfants auront plus de poids dans les résultats que les réponses d'un père de deux enfants. Cela se vérifie par exemple en comparant la moyenne des âges du parent. Si l'analyse avait été portée en ne prenant qu'une fois les parents dans l'échantillon, la moyenne se serait élevée à 50.19 ans

(Annexe 1). Or, la moyenne des âges correspond à 60.38 ans dans notre fichier d'analyse (Tableau 4). Dans la mesure où les familles recomposées complexes sont en général plus larges, on peut par exemple imaginer qu'elles ont plus d'influence sur les résultats. Par ailleurs, la régression utilisée suppose une indépendance des observations, ce qui n'est pas le cas ici, puisque certains parents sont répétés plusieurs fois dans le fichier. Pour parfaire le travail, il aurait alors fallu mener une analyse multiniveaux qui s'appuie sur différentes unités d'analyse.

De plus, la construction de la variable dépendante qui concerne la fréquence des contacts reste discutable. Pour rappel, celle-ci a été recodée sur une échelle allant de 0 à 7 où 0 correspond à 'jamais' et 7 à 'tous les jours'. L'écart entre chaque échelon ne correspond pas à une période qui est mathématiquement équitable. Toutefois, afin de pouvoir s'aligner sur le travail de Steinbach et Hank (2016) et laisser la comparaison possible, il a été décidé de maintenir la variable de cette manière. Pour pouvoir améliorer l'utilisation de cette variable dans la régression linéaire, il aurait fallu la recoder comme variable quantitative continue sous forme, par exemple, de nombre de contacts par année.

Ensuite, l'analyse des  $R^2$  indique que les variables qui ont été choisies dans l'analyse ne peuvent expliquer qu'une petite partie de l'ensemble de la variation qui touche au lien intergénérationnel (10% pour le lien émotionnel et 25% pour la satisfaction de la relation). Cela laisse penser que, bien qu'il y ait une influence, le modèle de configuration familiale et les variables de contrôle introduites n'ont qu'une faible part dans la variation du degré de solidarité intergénérationnelle.

Enfin, si la méthode utilisée pour construire ce mémoire a été inspirée de la recherche de Steinbach et Hank (2016), plusieurs modifications ont néanmoins été faites. Premièrement, la variable liée au statut matrimonial contient plus de modalités dans le mémoire que dans l'article de référence. En plus de préciser si la personne est mariée ou non, le fait d'être divorcé(e) ou veuf(ve) ont été ajoutés à la régression. Deuxièmement, les variables liées aux âges avaient été recodées pour ne garder que les parents âgés de 50 ans et plus et les enfants âgés de 18 ans et plus. La population était constituée uniquement d'adultes. Dans le cadre du mémoire, il a juste été question de ne garder que les relations non-cohabitantes qui comprennent également des enfants mineurs. Troisièmement, Steinbach et Hank (2016) ont décidé d'ajouter les variables

dépendantes (lien émotionnel et fréquence des contacts) comme variables de contrôle à la régression multiple, ce qui n'a pas été fait pour ce mémoire. Les résultats des régressions ont donc été obtenus différemment. Toutes ces raisons réunies indiquent qu'il est alors uniquement possible de comparer les tendances et non les valeurs.

## 7. Conclusion

---

Si les familles recomposées ne sont pas un phénomène nouveau dans l'ensemble des familles belges, elles sont désormais le reflet de mutations majeures dans les processus démographiques qui ont touché le pays au fil du temps. Dans un contexte de vieillissement de la population où les besoins de soins informels vont se montrer de plus en plus importants, de nombreux chercheurs se sont penchés sur l'avenir du lien intergénérationnel dans des familles qui se montrent désormais plus fluides qu'autrefois.

Certains auteurs se sont inquiétés de voir l'institution familiale s'éloigner du modèle de la famille nucléaire. La famille recomposée représenterait un modèle plus fragile ou moins fonctionnel. A l'inverse, certains voient dans les familles recomposées des opportunités supplémentaires de création de lien social.

Pour répondre à la problématique, beaucoup ont comparé les degrés de solidarité intergénérationnelle selon que les personnes appartiennent à une famille recomposée ou intacte. Si la notion de relation intergénérationnelle peut être étudiée sous différents angles (e.g. proximité géographique, transferts d'argent, responsabilités normatives, etc.), ce mémoire s'est exercé sur deux aspects de la solidarité intergénérationnelle : le degré de satisfaction du lien affectif et la fréquence des contacts.

Les résultats ont montré que le modèle de configuration familiale portait bien une influence sur le degré de solidarité intergénérationnel. Les familles recomposées montrent en effet un lien intergénérationnel plus faible que dans les familles intactes. Quelques variations ont pu, toutefois, être relevées selon le type de solidarité intergénérationnelle observée. Au niveau de la satisfaction du lien émotionnel, ce sont, par exemple les familles recomposées simples qui indiquent le score le plus faible. Pour la fréquence des contacts, il n'y a pas de distinction majeure qui se dessine entre les modèles recomposés simples et complexes. Les deux modèles qui montrent la moindre fréquence de contacts sont les familles recomposées simples (lien non-biologique) et les familles recomposées complexes (lien biologique).

Ensuite, la seconde hypothèse qui stipulait que les parents entretiendraient de moins bons contacts avec leurs beaux-enfants peu importe le modèle de famille recomposée n'a pas pu être vérifiée. Les scores de solidarité intergénérationnelle n'étaient, en effet,

pas systématiquement plus faibles pour les relations recomposées que pour les relations biologiques.

Les résultats laissent entendre que la recomposition familiale nuit à la solidarité intergénérationnelle. Toutefois, cette interprétation n'est pas à prendre au pied de la lettre. En effet, même si l'on passe d'un modèle de famille intacte à un modèle de famille recomposée, les degrés de solidarité intergénérationnelle restent élevés. De plus, le modèle de configuration familiale n'a d'influence que sur une petite partie du lien intergénérationnel. La diversification des modèles familiaux n'est donc pas nécessairement synonyme du déclin de la solidarité intergénérationnelle. Par ailleurs, la qualité des liens qui se nouent dans les familles recomposées va certainement évoluer dans le temps à mesure que se généralise ce type de configuration familiale.

## Bibliographie

---

- Ahrons, C. R. (1994). *The good divorce*. New York: Harper Collin
- Albertini, M., & Garriga, A. (2011). The effect of divorce on parent-child contacts. Evidence on two declining effect hypotheses. *European Societies*, 13, 257–278. doi:10.1080/14616696.2010.483002
- Andersson, G. (2003). *Dissolution of unions in Europe: A comparative overview* (MPIDR Working Paper WP 2003-004). Rostock, Germany
- Aquilino, W. S. (1994). Later Life Parental Divorce and Widowhood: Impact on Young Adults' Assessment of Parent-Child Relations. *Journal of Marriage and the Family*, 56(4), 908. <https://doi.org/10.2307/353602>
- Avery, R., Goldscheider, F. K., & Speare, A. (1992). Feathered nest/gilded cage: Parental income and leaving home in the transition to adulthood. *Demography*, 29, 375-388.
- Bales, R. F., & Parsons, T. (2014). *Family: Socialization and interaction process*. routledge.
- Becker, O. A., Salzburger, V., Lois, N., & Nauck, B. (2013). What Narrows the Stepgap? Closeness Between Parents and Adult (Step)Children in Germany: Closeness Between Parents and Adult (Step)Children. *Journal of Marriage and Family*, 75(5), 1130-1148. <https://doi.org/10.1111/jomf.12052>
- Bengtson, V. L. (2001). The Burgess Award Lecture: Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. *Journal of Marriage and Family*, 63(1), 1-16.
- Bengtson, V. L., & Mangen, D. J. (1988). Family intergenerational solidarity revisited. In D. J. Mangen, V. L. Bengtson, & P. H. Landry (Eds.), *Measurement of intergenerational relations* (pp. 222-238). Newbury Park, CA: Sage
- Bengtson, V. L., & Schrader, S. S. (1982). Parent-child relations. In D. Mangen & W. Peterson (Eds.), *Handbook of research instruments in social gerontology*, (Vol. 2, pp., 115-185). Minneapolis: University of Minnesota Press
- Bengtson, V., Rosenthal, C. and Burton, L. (1990). Families and aging: diversity and heterogeneity. In Binstock, R. H. and George, L. K. (eds), *Handbook of Aging and the Social Sciences*. Third edition, Academic, San Diego, California, 263–87.
- Berry, B. (2008). Financial transfers from living parents to adult children: Who is helped and why? *American Journal of Economics and Sociology*, 67, 207-239.
- Bourguignon, M., Eggerickx, T., Sanderson, J.-P., Marquet, J., Merla, L., Leider, B., & Degrave, F. (2014). *Viellissement démographique, offre et demande de services en Wallonie* (Working Paper de l'IWEPS N° 17). IWEPS.
- Cancian, M., Meyer, D. R., Brown, P. R., & Cook, S. T. (2014). Who gets custody now? Dramatic changes in children's living arrangements after divorce. *Demography*, 51, 1381–1396. doi:10.1007/s13524-014-0307-8
- Cassan, F., Mazuy, M., & Toulemon, L. (2005). Douze millions et demi de grands-parents. *Histoire de familles, histoires familiales : Les résultats de l'enquête famille de 1999*, (156), 357.

- Cherlin, A. J. (1978). Remarriage as an incomplete institution. *American Journal of Sociology*, 84, 634-650
- Cherlin, A.J., Kreyenfeld, M., & Martin, V. (s. d.). (2011). Economic conditions of stepfamilies from a cross- national perspective. *Zeitschrift Für Familienforschung*, 26.992). Marriage, divorce, remarriage. Cambridge, MA: Harvard University Press
- Clark, S., & Kenney, C. (2010). Is the United States experiencing a “matrilineal tilt?” Gender, family structures and financial transfers to adult children. *Social Forces*, 88, 1753-1776.
- Clarke, L., & Jensen, A.-M. (2004). Children's risk of parental break-up: Norway and England/Wales compared. *Acta Sociologica*, 47, 51-69.
- Coleman, M., Ganong, L., & Fine, M. (2000). Reinvestigating remarriage: Another decade of progress. *Journal of Marriage and the Family*, 62,1288-1307
- Corijn, M. (2005a). Uit de echt gescheiden en dan... ? De leefvorm enkele jaren na een echtscheiding in het Vlaamse Gewest. Brussel: CBGS-Webpublicatie.
- Corijn, M. (2005b). Huwen, uit de echt scheiden en hertrouwen in België en in het Vlaamse gewest. Een analyse op basis van Rijksregistergegevens. Brussel: CBGSWerkdocument 2005/5
- Corijn, M. (2012). De sluiting en ontbinding van een eerste, tweede en derde huwelijk. Een analyse op basis van Rijksregistergegevens. Brussel: Studiedienst van de Vlaamse Regering, SVR-Webartikel 2012/1
- Criscenzo, P. (s. d.). Définition et réforme du divorce. Consulté 13 mai 2019, à l’adresse Actualités du droit belge website: <https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-de-la-famille/divorce/le-divorce/definition-et-reforme-du-divorce>
- Damon, J. (2002). Rétrospective de la famille. *Recherches et Prévisions*, 68(1), 166-170. <https://doi.org/10.3406/caf.2002.1030>
- Daron, C. (2015). *Statistiques et données socio-économiques sur les familles 2015*. Ixelles : La Ligue des familles.
- Daron, C., & Bailly, O. (2012). *Les familles recomposées. Résultats de l’enquête de la Ligue des familles* (p. 10). Ixelles : La Ligue des familles.
- De Graaf, A. (2001). Hoe kinderen het gezin ervaren. In J. Garssen & J. De Beer & P. Cuyvers & A. De Jong (Eds.), *Samenleven: Nieuwe feiten over relaties en gezinnen* (pp. 101-106). Voorburg/Heerlen: Centraal Bureau voor de Statistiek.
- De Graaf, P.M. & Kalmijn, M. (2003). Alternative routes in the remarriage market: competing-risk analyses of union formation after divorce. *Social Forces*, 81(4): 14591498
- Deboosere, P., Lesthaeghe, R., Surkyn, J., Willaert, D., Boulanger, P.-M., Lambert, A., & Lohlé-Tart, L. (2009). *Ménages et familles en Belgique* (N° 4). SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Eggerickx, T., & Tabutin, D. (2001). Le vieillissement démographique dans le monde. Historique, mécanismes et tendances.
- Defever, C. & Mortelmans, D. (2011). De socio-economische positie van vrouwen en mannen na de transitie echtscheiding en verweiding. Een longitudinale studie op de Kruispuntbank Sociale Zekerheid. Steunpunt Gelijkekansenbeleid

- Dykstra, P. A. (2006). *Family solidarity in the Netherlands*. Amsterdam: Dutch University Press.
- Dykstra, P.A. (2009). Childless oldage. In: Uhlenberg, P. (ed.). *International Handbook on Population Aging*. Springer: 671–690.
- Dykstra, P.A., & Knipscheer, C.P.M. (1995). The availability and intergenerational structure of family relationships. In C.P.M. Knipscheer, J. de Jong Gierveld, T.G. van Tilburg & P.A. Dykstra (Eds.), *Living arrangements and social networks of older adults* (pp. 38-58). Amsterdam: VU University Press.
- Fingerman, K. L., Pillemer, K. A., Silverstein, M., & Suiitor, J. J. (2012). The Baby Boomers' intergenerational relationships. *The Gerontologist*, 52, 199-209. doi:10.1093/geront/gn
- Fomby, P. & Cherlin, A.J. (2007). Family instability and child well-being. *American Sociological Review* 72(2): 181-204. doi:10.1177/000312240707200203doi:10.1177/000312240707200203.
- Fürnkranz-Prskawetz, A., Vikat, A., Philipov, D., & Engelhardt, H. (2003). Pathways to stepfamily formation in Europe: Results from the FFS. *Demographic Research*, 8, 107-150. <https://doi.org/10.4054/DemRes.2003.8.5>
- Ganong, L. H., & Coleman, M. (1994). *Remarried family relationships*. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Ganong, L.H., & Coleman, M. (1997). How society views stepfamilies. *Marriage and Family Review*, 26, 85 –106. doi:10.1300/J002v26n01\_06.
- Ganong, L.H. & Coleman, M. (2004). *Stepfamily relationships. Development, dynamics, and interventions*. New York: Kluwer academic/plenum publishers.
- Ganong, L., & Coleman, M. (2006). Patterns of exchange and intergenerational responsibilities after divorce and remarriage. *Journal of Aging Studies*, 20(3), 265-278. <https://doi.org/10.1016/j.jaging.2005.09.005>
- Ganong, L., & Coleman, M. (2006). Patterns of exchange and intergenerational responsibilities after divorce and remarriage. *Journal of Aging Studies*, 20(3), 265-278. <https://doi.org/10.1016/j.jaging.2005.09.005>
- GGP. (s. d.). About GGP > Situation. Consulté 16 mai 2019, à l'adresse Generations & Gender Programme Belgium - Wave 1 website : [http://www.ggps.be/situation\\_en.html](http://www.ggps.be/situation_en.html)
- Goldstein, J. R., Sobotka, T., & Jasilioniene, A. (2009). The end of “lowest-low” fertility? *Population and development review*, 35(4), 663-699.
- Grundy, E., Murphy, M. and Shelton, N. (1999). Looking beyond the household: intergenerational perspectives on living kin and contacts with kin in Great Britain. *Population Trends*, 97, 19–27
- Hagestad, G.O. (2000). Adult intergenerational relationships. *Generations and Gender programme. Exploring future research and data collection options*. New York and Geneva: United Nations: 125–143.
- Hank, K. (2007). Proximity and Contacts Between Older Parents and Their Children: A European Comparison. *Journal of Marriage and Family*, 69(1), 157-173. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2006.00351.x>

Henretta, J. C., Van Voorhis, M. F., & Soldo, B. J. (2014). Parental Money Help to Children and Stepchildren. *Journal of Family Issues*, 35(9), 1131-1153. <https://doi.org/10.1177/0192513X13485077>

Hetherington, E.M. & Jodl, K.M. (1994). Stepfamilies as settings for child development, pp. 55-79 in A. Booth & J. Dunn (Eds.), *Stepfamilies: Who benefits? Who does not?*. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum.

Johnson, C. L., & Barer, B. M., (1987). Marital instability and the changing kinship networks of grand-parents, *Gerontologist*, 27, 330 – 335

Kalmijn, M. (s. d.). *Gender Differences in the Effects of Divorce, Widowhood and Remarriage on Intergenerational Support: Does Marriage Protect Fathers?* 27.

Killian, T. S. (2004). Intergenerational monetary transfers to adult children and stepchildren. *Journal of Divorce & Remarriage*, 42, 105-130.

Kreider, R. M. (2005). Number, timing, and duration of marriages and divorces: 2001 (Current Population Reports, P70-97). Washington, DC: U.S. Census Bureau.

Kreyenfeld, M., & Martin, V. (2011). Economic conditions of stepfamilies from a cross-national perspective. *Journal of Family Research*, 23, 128–153.

Lesthaeghe, R. (2010). The Unfolding Story of the Second Demographic Transition. *Population and Development Review*, 36(2), 211-251. <https://doi.org/10.1111/j.1728-4457.2010.00328.x>

Levrouw, F., Neels, K., Loos, J., & de Valk, H. A. G. (s. d.). Family Policies: Belgium (2014). Consulté 13 mai 2019, à l'adresse PERFAT (Population Europe Resource Finder & Archive) website: <https://www.perfar.eu/policy/family-children/belgium>

Lin, I.-F. (s. d.). *Mother and Daughter Reports about Upward Transfers*. 32.

Martinson, B. C., & Wu, L. L. (1992). Parent histories: Patterns of change in early life. *Journal of Family Issues*, 13, 351-377.

Masuy-Stroobant, G. (2013). L'analyse en composantes principales. In *Analyser les données en sciences sociales. De la préparation des données à l'analyse multivariée*. Bruxelles.

McGarry, K., & Schoeni, R. F. (1995). Transfer behavior in the Health and Retirement Study: Measurement and the redistribution of resources within the family. *Journal of Human Resources*, 30, S184-S226.

McLanahan, S. S. (1994). The consequences of single motherhood. *American Prospect*, 18, 94

Meggiolaro, S. & Ongaro, F. (2008). Repartnering after marital dissolution: does context play a role? *Demographic Research*, 19(5), 1913-1932

Miller, D. A. (1981). The 'sandwich' generation: Adult children of the aging. *Social Work*, 26(5), 419-423.

Minkler, M., & Roe, J. (1993). *Grandparents as care givers*. Newbury Park, CA: Sage

Moreau, L., Masuy-Stroobant, G., & Costa, R. (2013). Une variable qualitative et une variable quantitative. In *Analyser les données en sciences sociales. De la préparation des données à l'analyse multivariée* (p. 19). Bruxelles.

Neyer, G., Thévenon, O. and Monfardini, C. (2016). Policies for families: Is there a best practice? European Policy Brief from the project Families and Societies, Brussels: European Commission

OECD. (2011). *The Future of Families to 2030. Projections, policy challenges and policy options. A synthesis report.* Consulté à l'adresse : <https://www.oecd.org/futures/49093502.pdf>

Olah, L. (2015). *Changing families in the European Union: trends and policy implications.* Présenté à Family policy development: achievements and challenges, New York.

Pailhé, A., Mortelmans, D., Castro, T., Trilla, C. C., Digoix, M., Festy, P., Toulemon, L. (2014). Changes in the life course. *Families and Societies - Working Paper Series, Changing families and sustainable societies: Policy contexts and diversity over the life course and across generations* (6), 67.

Pasteels, I. Corijn, M. & Mortelmans, D. (2012). Een nieuwe partner na een echtscheiding? Opleidingsverschillen bij mannen en vrouwen in Vlaanderen. *Tijdschrift voor Sociologie*, 33(3/4), 331-352.

Pennec, S. (1996). La place des familles à quatre générations en France. *Population* (french edition), 31-59.

Pezzin, L. E., Pollak, R. A., & Schone, B. S. (2008). Parental marital disruption, family type, and transfers to disabled elderly parents. *Journals of Gerontology: Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, 63, 349-358. doi: 10.1111/j.0042-7092.2007.00700

Pillemer, K., Suito, J. J., Pardo, S., & Henderson, C. (2010). Mothers' differentiation and depressive symptoms among adult children. *Journal of Marriage and Family*, 72, 333-345. doi:10.1111/j.1741-3737.2010.00703.x

Poortman, A.R. & Lyngstad, T.H. (2007). Dissolution risks in first and higher order marital and cohabiting unions. *Social Science Research*, 36(4), 1431-1446

Popenoe, D. (1996). *Life without father: Compelling new evidence that fatherhood and marriage are in dispensable for the good of children and society.* New York: Free Press.

Pryor, J. (2008). *The international handbook of stepfamilies: Policy and practice in legal, research, and clinical environments,* Hoboken, New Jersey, John Wiley & Sons.

Puur, A., Sakkeus, L., Pöldma, A., & Herm, A. (2011). Intergenerational family constellations in contemporary Europe: Evidence from the Generations and Gender Survey. *Demographic Research*, 25, 135-172. <https://doi.org/10.4054/DemRes.2011.25.4>

Riley, M. W., & Riley, J. W. (1993). Connections: Kin and cohort. In V. L. Bengtson & W. A. Achenbaum (Eds.), *The changing contract across generations.* New York: Aldine de Gruyt

Roberts, R. E. L., Richards, L. N., & Bengtson, V. L. (1991). Intergenerational solidarity in families: Un tangling the ties that bind. In S. K. Pfeifer & M. B. Sussman (Eds.), *Marriage and Family Review*, Vol. 16 (pp. 11-46). Binghamton, NY: Haworth Press. Rossi, A., & Rossi, P. (1990). *Of human bonding: Par ent-child relations across the life course.* New York: Aldine de Gruyte

Schmeeckle, M., Giarrusso, R., Feng, D., & Bengtson, V. L. (2006). What makes someone family? Adult children's perceptions of current and former stepparents. *Journal of Marriage and Family*, 68,595-6X

- Schoeni, R. F. (1997). Private interhousehold transfers of money and time: New empirical evidence. *Review of Income and Wealth*, 43, 423-448.
- Schoumaker, B., Masuy-Stroobant, G., & Costa, R. (s. d.). (2013). La régression linéaire multiple. In *Analyser les données en sciences sociales. De la préparation à l'analyse multivariée*.
- Schwartz, B. (1967). The social psychology of the gift. *American Journal of Sociology*, 73, 1-11.
- Seltzer, J. A. (1998). Father by law: Effects of joint legal custody on nonresident fathers' involvement with children. *Demography*, 35, 135-146.
- Seltzer, J. A., Yahirun, J. J., & Bianchi, S. M. (2013). Coresidence and Geographic Proximity of Mothers and Adult Children in Stepfamilies: Coresidence and Proximity in Stepfamilies. *Journal of Marriage and Family*, 75(5), 1164-1180. <https://doi.org/10.1111/jomf.12058>
- Semyonov, M., & Lewin-Epstein, N. (2001). The impact of parental transfers on living standards of married children. *Social Indicators Research*, 54, 115-137.
- Shapiro, A. (2003). Later-Life Divorce and Parent-Adult Child Contact and Proximity: A Longitudinal Analysis. *Journal of Family Issues*, 24(2), 264-285. <https://doi.org/10.1177/0192513X02250099>
- Silverstein, M., & Giarrusso, R. (2010). Aging and Family Life: A Decade Review. *Journal of Marriage and Family*, 72(5), 1039-1058. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00749.x>
- Spitze, G., & Logan, J. R. (1991). Sibling structure and intergenerational relations. *Journal of Marriage and the Family*, 53, 871-884
- Stacey, J. (1996). *In the name of the family: Rethinking family values in the postmodern age*. Boston: Beacon Press
- Steinbach, A., & Hank, K. (2016). Intergenerational Relations in Older Stepfamilies: A Comparison of France, Germany, and Russia. *The Journals of Gerontology Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, 71(5), 880-888. <https://doi.org/10.1093/geronb/gbw046>
- Stewart, S. D. (2002). The effect of stepchildren on childbearing intentions and births. *Demography*, 39, 181-197.
- Stewart, S. D. (2005). Flow the birth of a child affects involvement with stepchildren. *Journal of Marriage and Family*, 67, 461-473. doi: 10.1111 /j .0022-2445.2005.00128 .x
- Stewart, S. D. (2007) *Brave new stepfamilies: diverse paths toward stepfamily living*, Thousand Oaks, California, Sage Publications
- Swartz, T. T. (2009). Intergenerational family relations in adulthood: Patterns, variations, and implications in the contemporary United States. *Annual Review of Sociology*, 35, 191-212. doi:10.1146/annurev.soc.34.040507.134615
- Sweeney, M. M. (2010). Remarriage and Stepfamilies: Strategic Sites for Family Scholarship in the 21st Century. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 667-684. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2010.00724.x>

Teachman, J., & Tedrow, L. (2008). The demography of stepfamilies in the United States, in Pryor Jan The International Handbook of Stepfamilies: Policy and Practice in Legal, Research, and Clinical Environments, Hoboken, New Jersey, John Wiley & Sons, p. 3-29.

Thornton, A., & Young-De Marco, L. (2001). Four decades of trends in attitudes toward family issues in the United States: The 1960s through the 1990s. *Journal of Marriage and the Family* 63(4): 1009-1037. doi:10.1111/j.1741-3737.2001.01009.x

Uhlenberg, P., & Cooney, T. M. (1990). Family size and mother-child relations in later life. *The Gerontologist*, 30, 618-625.

van der Pas, S., van Tilburg, T. G., & Silverstein, M. (2013). Stepfamilies in Later Life. *Journal of Marriage and Family*, 75(6), 6.

Vanassche, S. (2013). *Stepfamily configurations and trajectories following parental divorce - A quantitative study on stepfamily situations, stepfamily relationships and the wellbeing of children*. KU LEUVEN.

Wachter, K. W. (1997). Kinship resources for the elderly. *Philosophical Transactions of the Royal Society: Biological Sciences*, 352, 1811-1817.

Waite, L., & Harrison, S. C. (1992). Keeping in touch: How women in mid-life allocate social contacts among kith and kin. *Social Forces*, 70, 637-655.

Ward, R. A., Spitze, G., & Deane, G. (2009). The more the merrier? Multiple parent-adult child relations. *Journal of Marriage and Family*, 71, 161-173.

Ward, R. A., Spitze, G., & Deane, G. (2009). The more the merrier? Multiple parent-adult child relations. *Journal of Marriage and Family*, 71, 161-173. doi:10.1111/j.1741-3737.2008.00587.x

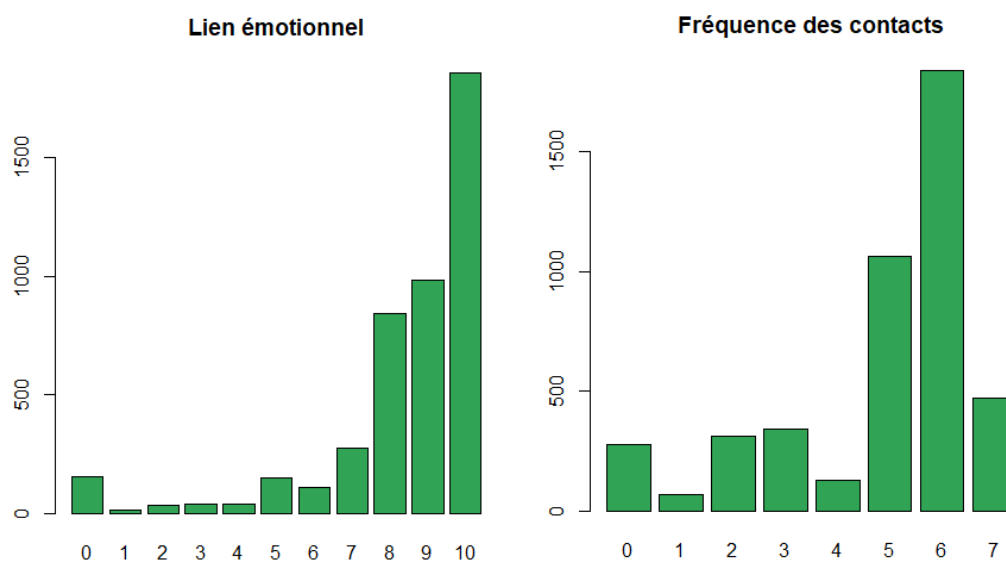
Wobma, E. & de Graaf, A. (2009). Scheiden en weer samenwonen. *Bevolkingstrends*, 4e kwartaal, 14-21.

## Annexes

### Annexe 1 : Moyenne des variables principales individuelles du parent

	Moyenne
Âge	50.19
Genre (% mère)	0.54
Statut marital (% marié.e)	0.73
Niveau d'éducation (% élevé)	0.34
Capacité financière	3.89
Etat de santé général	2.01
Nombre total d'enfants	2.23
N	5253

### Annexe 2 : Distribution des variables de lien intergénérationnel







## Résumé

A l'issue de deux transitions démographiques, la Belgique fait face à de nouveaux défis en ce qui concerne la famille. Il n'est désormais plus rare pour un individu d'appartenir à une famille recomposée. L'amplification de ce modèle de configuration familiale a fait émerger de nouvelles questions en matière de solidarité intergénérationnelle. A partir des données du Gender and Generation Programme, ce mémoire compare les liens intergénérationnels entre les familles intactes et les familles recomposées, dans la relation qui unit le parent et son enfant non-cohabitant. Deux aspects du lien intergénérationnel ont été étudiés : la satisfaction du lien affectif et la fréquence des contacts. Les résultats confirment la première hypothèse qui stipule que le lien intergénérationnel est plus faible dans les familles recomposées que les familles intactes. La seconde hypothèse qui suggère une moindre solidarité dans les relations biologiques que dans les relations non-biologiques au sein même des familles recomposées n'a pas pu être vérifiée. Le degré de solidarité intergénérationnelle reste néanmoins élevé, peu importe le modèle de configuration familiale.

**Mots-clés** : relations intergénérationnelles - familles recomposées – modèle de configurations familiales – Belgique - Gender and Generation Programme